

# **Accès aux Services de Base et Considérations Spatiales**

Recueil des Contributions

Ali AMAHANE  
Driss BENHIMA  
Fathallah DEBBI  
Mohammed EL MALTI  
EL Hassan EL MANSOURI  
Ahmed HAJJI  
Mohammed HAMDOUNI ALAMI  
Mohammed Amine KABBAJ  
Abdelkader KAIQUA  
Saïd MOULINE  
Larbi RHARBI  
Abdennebi RMILI  
Mohamed SOUAFI















## Avertissement au lecteur

Le présent recueil regroupe les contributions individuelles aux travaux du groupe thématique « Accès aux Services de Base et Considérations Spatiales », constitué dans le cadre du processus d'élaboration du Rapport « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ».

Ce groupe de travail a été animé par MM. Abdellatif BENCHERIFA, Mohamed BENELKHADIR, Said MOULINE et Mohamed SOUAFI, membres de la Commission Scientifique du Rapport, et composé de MM. Ali AMAHANE, Driss BENHIMA, Fathallah DEBBI, Mohamed HAMDOUNI ALAMI Mohamed EL MALTI, El Hassan EL MANSOURI, Ahmed HAJJI, Mohamed Amine KABBAJ, Abdelkader KAIQUA, Larbi RHARBI et Abdennebi RMILI. Le groupe a élaboré ces contributions afin d'approfondir des aspects particuliers de la dimension thématique couverte et dans l'objectif de réunir les matériaux analytiques pour l'élaboration de son Rapport thématique de synthèse. Ces contributions ont ainsi constitué principalement un support pour les débats organisés au sein du groupe de travail, plutôt que des études exhaustives abordant l'ensemble des aspects scientifiques et pratiques relevant de la dimension thématique étudiée.

Les contributions qui sont publiées ici ont fait l'objet d'un examen au sein du groupe thématique, mais ne reflètent que les points de vue de leurs auteurs.

Il a été jugé utile de publier fidèlement la totalité de ces contributions. Cependant, n'ayant pas fait l'objet d'un travail systématique d'harmonisation, des différences peuvent alors y être décelées tant au niveau des données utilisées qu'au niveau des argumentaires déployés, ainsi que de leur degré de finalisation. En particulier, les données statistiques et les références utilisées sont celles du moment où les contributions ont été remises par les autres.

L'objectif principal de la publication de ces documents est de restituer la richesse du travail de recherche, de documentation et de débat qui a caractérisé le processus d'élaboration du Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ». Mettre cette richesse à la disposition du lecteur, c'est aussi rendre hommage aux compétences nationales, issues de l'université, de l'administration et de la société civile, qui y ont contribué avec beaucoup d'engagement et de patriotisme.

Nous tenons à les remercier, et à travers eux toutes les personnes et administrations qui n'ont pas hésité à mettre à leur disposition données, documents et divers supports.



## Services de base et considérations spatiales

<i>Introduction</i> .....	11
1. Concepts généraux.....	11
2. Problématique générale.....	11
3. Tableau de la situation de départ : le legs colonial .....	13
3.1. L'enjeu pour l'État au début du siècle : contrôler le territoire.....	13
3.2. L'enjeu pour le Protectorat : équiper le pays pour servir les intérêts de la puissance mandataire .....	15
3.3. Etat des lieux à la veille de l'Indépendance .....	17
3.3.1. Contexte : une croissance démographique non maîtrisée.....	17
3.3.2. Le réseau routier.....	18
3.3.3. La desserte en eau potable et en électricité .....	19
3.3.4. Les services sociaux collectifs .....	21
4. Analyse sectorielle et évolutive des principaux services de base et caractérisation de la situation actuelle .....	23
4.1. Les services et infrastructures de base .....	23
4.1.1. L'infrastructure routière.....	23
4.1.2. Le secteur de l'eau potable.....	25
4.1.3. La desserte en électricité.....	32
4.2. Les services socio collectifs .....	35
4.2.1. L'école .....	35
4.2.2. La santé .....	41
5. Accessibilité et spatialité .....	43
5.1. Les routes .....	43

5.2. L'eau potable .....	46
5.3. L'électricité .....	47
5.4. L'école .....	50
5.5. La santé.....	52

<i>Un bilan mitigé.....</i>	<i>53</i>
-----------------------------	-----------

<i>Bibliographie .....</i>	<i>55</i>
----------------------------	-----------

MOHAMED MANSOURI & MOHAMED SOUAFI

## Introduction

### 1. Concepts Généraux

L'**accès** (du latin *ac-acedere, parveniri*) correspond à la possibilité d'aller (dans un lieu), d'entrée, la possibilité d'approcher; la voie, le chemin (dans un sens figuré); l'**accessibilité** quant à elle est la capacité à atteindre par une clientèle, un message, un service. Elle suggère donc l'absence d'obstacle, la facilité dans l'accès. La notion d'accès ne recouvre donc pas exactement celle de l'accessibilité, même si on peut considérer qu'elles sont complémentaires. L'accès aux services entre dans la qualité de la vie, le prix du logement, les stratégies de l'habitation.

L'**accessibilité** en revanche joue un rôle important dans la « compétition » et le développement des lieux comme les villes tandis qu'il subsiste, surtout en montagne, de nombreuses zones « inaccessibles ». Parler de l'accessibilité renvoie donc à deux significations différentielles : une accessibilité géographique – par la proximité de l'équipement ou par l'existence de moyen de mobilité performant – et une accessibilité économique et sociale. La première est tributaire des normes de desserte et de localisation des équipements tandis que la seconde l'est des capacités financières des ménages qui commandent la prestation.

Le **maillage** renvoie, par conséquent à la couverture et à la densité des équipements présents sur le territoire. Les espaces ruraux appréhendés par le biais des équipements présentent des mailles lâches ou, au contraire, serrées qui traduisent la présence réduite ou forte d'équipements selon les zones du territoire national.

La notion de **service public** est fondée sur la nécessité de l'organisation collective dans des domaines vitaux (comme l'eau potable) essentiels pour la vie en collectivité (transports, électricité) et la protection de la vie collective (assainissement liquide).

Le service public peut se définir alors comme une activité organisée par la puissance publique au moyen de la réglementation, de la prestation ou de la délégation à un tiers.

Il repose sur trois principes fondamentaux : la continuité, l'adaptation et l'égalité qui rendent compte de l'obligation de prestation de la puissance publique à l'égard des citoyens, les usagers et fondent l'**intérêt général**. Ainsi, en tout point du territoire national, l'ensemble de la communauté des citoyens doit pouvoir accéder aux services collectifs tels que l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, les transports ou encore l'éducation et la santé.

### 2. Problématique générale

Le Maroc n'échappe pas au débat sur la corrélation entre accès au service de base et territoire en vue d'assurer l'intérêt général. Les mutations en cours s'inscrivent dans les discours et les documents administratifs, familiers de ces débats et qui reprennent à leur compte un grand nombre de concepts tels que : « décentralisation », « schéma d'aménagement du territoire », « politique de proximité »... Ces termes, qui

relèvent du champ lexical de la bonne gouvernance territoriale, font désormais partie intégrante du vocabulaire quotidien de l'ensemble des acteurs.

Néanmoins, la répartition des services de bases sur le territoire est aujourd'hui plus que jamais confrontée simultanément à un double défi : celui de combler d'un point de vue quantitatif le déficit en matière de service, mais aussi celui de remédier d'un point de vue qualitatif à sa médiocrité en termes de continuité, d'accessibilité et d'adaptation au regard des besoins des populations à desservir.

Les réponses sont à rechercher sans nul doute dans la capacité des décideurs, principaux acteurs de la bonne gouvernance à répondre aux exigences stratégiques, organisationnelles et fonctionnelles qu'impose la prise en compte de la donne territoriale.

La problématique de l'accès aux services de base (eau potable, électricité, voies de communication, éducation, santé) au Maroc réside donc fondamentalement dans le rattrapage des retards accumulés en milieu rural et dans la requalification spatiale des villes. Cette dernière constitue le thème principal du Schéma National de l'Aménagement du Territoire. C'est en son sein que se jouera l'avenir du pays au cours des deux prochaines décennies, elle mérite donc une attention particulière. La prise de conscience du caractère inacceptable des déficits en matière d'équipement et de service qui compromettent l'amélioration du bien-être de la population s'est imposée depuis quelques années. Plusieurs programmes ont vu le jour : le PAGER pour l'Eau potable, le PERG pour l'Electrification ou le PNRR. Ces processus de remédiation concernent en premier lieu le milieu rural. Si la situation semble moins préoccupante a priori dans les villes, en raison à la fois de l'existence d'un dispositif de distribution géré par la puissance publique (gestion directe ou déléguée à des régions) ou assuré par le partenariat public-privé (PPP), on n'a pas encore totalement pris la mesure de l'ampleur du devenir de la question des services de base en milieu urbain, tant au plan social qu'au plan économique.

En effet, au cours des vingt-cinq prochaines années, il nous faudra rattraper non seulement le retard en milieu rural mais aussi faire face aux besoins de la population urbaine, appelée à doubler, sous les effets conjoints de l'accroissement naturel et de la migration interne.

Concrètement, cela signifie que le Maroc va devoir construire et urbaniser en une génération, plus qu'il ne l'a réalisé dans toute l'histoire du pays. La pression des besoins sociaux est appelée à devenir beaucoup plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui. La pression des besoins en infrastructures sera plus forte qu'elle ne l'a jamais été et ne l'est aujourd'hui ; le niveau de la demande exigera des pouvoirs publics une maîtrise précise de la croissance urbaine en vue d'apporter les réponses adéquates en matière de services de base.

*L'approche « aménagement du territoire » conduit à prendre en compte (1) : la relation entre niveau de services et les besoins, c'est-à-dire notamment entre couverture territoriale des services et densité démographique (2) ; la situation générale de l'accessibilité aux services et de la desserte des territoires, considérée à travers le niveau d'enclavement à l'échelle locale mais aussi à une échelle médiane, par le biais de l'accessibilité aux grandes voies de communication (3) ; la relation entre la fonction de services – considérée dans sa globalité – et la structuration du territoire, à deux échelles complémentaires : celles des villes disposant d'un réel pouvoir de rayonnement, celles des agglomérations rurales jouant un rôle de structuration à une échelle de plus grande proximité ; et enfin (4) le problème de la place de l'articulation entre les divers équipements et services publics (route/école, route/AEP/Santé et hygiène...) en vue d'une intégration spatiale plus satisfaisante ;*

Du point de fonctionnement institutionnel, ce dernier par rapport aux normes nationales sectorielles se décline différemment suivant les territoires. Il présente selon chaque secteur, une chaîne d'acteurs et un système de décision dans laquelle interviennent différemment les divers niveaux territoriaux (régional, pro-

vincial, communal et local), sans qu'il y ait nécessairement d'articulation entre les dispositifs déployés par chacun de ces secteurs. Il s'agit donc d'identifier ces différents dispositifs territoriaux.

En effet, les mutations en cours des modes de gestion des services publics de base traduisent la recherche de nouveaux équilibres entre efficacité économique, équité sociale et préservation environnementale dans la perspective d'un développement plus durable, selon les recommandations du dernier Sommet de la Terre à Johannesburg (septembre 2003), auxquelles a souscrit le Maroc.

La montée des besoins liée à la croissance démographique, donc du nombre de bénéficiaires mais aussi au souci d'améliorer les conditions de vie, dans une approche plus qualitative explique le dilemme auquel se trouve confrontée la puissance publique qui doit conjointement demeurer la garante de cette mission de service public tout en évitant d'alourdir les prélèvements fiscaux. Or, les budgets publics ne peuvent prendre en charge toutes ces dépenses nouvelles, tant en termes de renouvellement mais plus encore d'extensions des infrastructures. D'où le déploiement à l'échelle nationale de stratégies inscrites différemment dans l'espace et mobilisant diverses chaînes d'acteurs en vue de la mise à niveau soit par la réforme de l'existant, soit par le développement de la délégation de la gestion du service au secteur privé.

L'entrée des grandes firmes, internationales et multisecteurs dans les grandes villes marocaines pose des questions nouvelles, à la fois pour la régulation des réseaux, en termes de gouvernance urbaine mais surtout – dans notre approche – du point de vue des équilibres territoriaux au sein du pays, notamment entre milieu urbain et milieu rural, entre littoral et intérieur et entre plaine et montagne.

### 3. Tableau de la situation de départ : le legs colonial

Sans entrer dans le détail d'une description, il semble important de dresser rapidement un tableau du Maroc au début du xx<sup>e</sup> siècle afin de mieux saisir la complexité des changements induits par l'instauration du Protectorat, ainsi que les nouveaux enjeux qui en découlent avec l'occupation du pays par l'administration coloniale. Quels bouleversements pour la population marocaine introduisent les règles de mise en valeur de son territoire et de son équipement telles qu'elles furent définies par la Résidence ? En quoi « *les Marocains ont-ils profité des bienfaits de l'hygiène et de l'instruction... mais toujours en tant que bénéficiaires accidentels ?* » (p. 297) selon la formule de A. Ayache dans le Bilan de la colonisation qu'il dresse en 1956.

#### 3.1. L'enjeu pour l'État au début du siècle : contrôler le territoire

Évaluée à environ 5 millions d'habitants, la population marocaine au début du siècle réside essentiellement en milieu rural. La grande majorité vit dans des espaces marqués par le nomadisme et la transhumance, dont les logiques de fonctionnement s'inscrivent dans l'organisation tribale, y compris sur les plaines atlantiques. Dans le Maroc oriental, les zones désertiques, le Moyen Atlas et les plateaux qui s'étagent jusqu'au littoral atlantique (Pays Zaer, Zemmour ou Zaians...), la *tente* demeure alors le mode d'habitat le plus observé.

Les villes, qui sont à cette époque moins d'une trentaine, regroupent un peu moins de 500 000 habitants, présentent une image polysémique.

Pour leurs habitants, elles constituent l'expression d'une citoyenneté, fondamentalement empreinte de religieux ; elles forment par essence l'espace de la civilité et le lieu du sacré.

Les campagnes profondément marquées par l'organisation tribale constituent une mosaïque de communautés, dont les relations constituent un écheveau enchevêtré et reposent fondamentalement sur les liens

d'hommes à hommes. Quant à la vie dans les cités, elle est réglée par l'observance de la loi coranique, dont les juristes ont dégagé une interprétation du pouvoir, incarné par le souverain tout puissant. Celui-ci nomme ses représentants qui exercent par délégation son autorité dans les villes.

*Il est donc délicat d'appliquer les concepts de « service de base », « bien public », « intérêt général », dans un tel contexte. Face à la prégnance qu'exerce le local – les tribus davantage que les villes – l'objectif premier en effet du pouvoir central est d'abord de contrôler le territoire et ses habitants, au moment où le contexte international se dégrade par de la pression croissante des puissances coloniales européennes et qui se traduit par un grignotage constant des marges.*

**Les liaisons** entre les différents points du territoire sont donc rendues difficiles par cette insécurité permanente, mais aussi en raison de l'absence de voies carrossables. Les quelques charrettes en circulation au début du siècle ont été introduites par les Européens et sont destinées à leur seul usage.

Sur les pistes, nombreuses et enchevêtrées et qui peuvent se transformer en fondrières avec les pluies, circulent par conséquent à travers le pays mules, ânes ou chameaux, chargés de marchandises tandis que les voyageurs se déplacent le plus souvent à pied, plus rarement en chaise à porteur ou sur une monture.

Les ponts pour franchir les cours d'eau sont rares. On en dénombre une vingtaine, dont on attribue l'origine à l'occupation portugaise, très circonscrite dans le temps et dans l'espace. Le passage des cours d'eau se fait généralement à gué. Des barcassiers organisés en corporation peuvent en faciliter l'entreprise, comme entre Rabat et Salé pour franchir l'oued Bou Regreg.

**Du point de vue de l'eau potable et de l'éclairage, mais aussi de l'éducation et de la santé,** la situation est alors extrêmement contrastée entre le monde des campagnes et les cités et l'on ne peut pas à proprement parler de services de base.

Dans un système agropastoral lié à la survivance de la société tribale, l'eau tenait une place particulière, contribuant à établir la distinction entre zone irriguée et zone *bour*.

Mais la desserte en eau potable à la campagne ne donnait pas lieu à des dispositifs particuliers. Les habitants établissent le plus souvent leur campement à proximité d'une source ou d'un puits auprès desquels ils peuvent s'approvisionner. L'eau, si elle doit être stockée, l'est dans des jarres en terre, les *khabias*. Son accès est gratuit. Le puits est souvent constitué en bien *habous* afin d'assurer le droit de la soif.

Les habitants ne disposent pas d'éclairage artificiel; toute activité cesse avec la tombée de la nuit et reprend le lendemain, avec la levée du soleil.

Les médinas, aux remparts percés de portes dont l'ouverture est rythmée par les cinq prières quotidiennes s'organisent géographiquement autour de la Grande Mosquée, à laquelle on accède par un dédale de ruelles étroites. La distribution de l'eau est le plus souvent assurée par fontaine publique auprès de laquelle s'approvisionnent directement les habitants. La corvée d'eau est dévolue aux femmes. Cette tâche est assurée aussi par la corporation des porteurs d'eau, originaires le plus souvent des régions du Sud, en particulier de la vallée du Draa. E. Aubin signale l'importance et le grand nombre des fontaines à Marrakech, ainsi qu'à Fès.

Dans d'autres villes, comme Taza, Safi ou Salé, les maisons disposent de citernes qui permettent de recueillir l'eau de pluie collectée sur les terrasses. Placées dans le soubassement de la maison, elles sont désignées sous le terme de « *mtifia* »

Ces **fontaines**, dont l'emplacement est souvent décoré de *zelliges*, sont les points de résurgence de réseaux souterrains, alimentés par gravité en général à partir du point le plus haut de la ville. Anciennes, remontant à la période médiévale, ces installations s'observent dans les cités *hadariyya*. Elles sont alimentées par les sources, situées dans un périmètre relativement proches, moins d'une quinzaine de kilomètres.

L'eau est mise gratuitement à la disposition des habitants par les *habous* qui assurent l'entretien de l'ensemble du dispositif. La fontaine tout comme le bain maure, le four ou le *msid* est l'élément structurant du quartier, alvéole constitutif de la ville.

Les fondations pieuses sont donc toujours créées dans un but déterminé : l'enlèvement des ordures ménagères, la mobilisation de l'eau potable et sa distribution par fontaine, l'éclairage, les fours, l'entretien des *hammams* ou l'organisation de l'enseignement.

La rémunération des services d'édilité dépendant étroitement des *habous*, la principale autorité de la cité revient autant alors au gouverneur, représentant direct du Makhzen qu'aux fonctionnaires religieux, les *qadis* ou le *nadhir* (curateur).

Enfin, l'**enseignement** est assuré dans les *msids*, petites écoles de quartier. Il repose sur la transmission des premiers savoirs coraniques dans une pédagogie fondée sur la mémorisation et la récitation. Le local et le matériel sont entretenus par les *habous*, mais le maître, le *fqih*, est choisi par les gens du quartier et rétribué par les élèves. Les garçons fréquentent ainsi le *msid* jusqu'à l'apprentissage complet du Coran puis rejoignent la médersa rattachée aux grandes mosquées des cités *hadariyya* pour approfondir leurs connaissances et éventuellement rejoindre l'enseignement supérieur. D. Rivet<sup>1</sup> estime que dans le Maroc de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un enfant sur six en âge d'être scolarisé fréquente vraisemblablement le *msid*. Ils sont donc 120 000 à 150 000 à apprendre les rudiments du savoir coranique et sont pour l'écrasante majorité des garçons. Il existe bien des écoles destinées aux jeunes filles. Peu nombreuses – pas plus d'une quinzaine à Fès – ce sont en fait des cours particuliers, destinés aux jeunes filles de la bonne société et tenus par des femmes instruites. La présence des enfants est souvent irrégulière et elles quittent l'institution dès l'âge de 13, 14 ans, à la veille de se marier. Quant à la Karaouiyine, elle n'accueille que 500 à 700 *tolba* à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi au début du siècle, pour reprendre les propos de Mohamed Naciri<sup>2</sup>, « *le makhzen non seulement se trouvait dans un territoire réputé pour la rudesse de ses contraintes physiques, l'immensité de ses espaces et leur difficulté d'accès, mais encore il était confronté à une mosaïque de spécificités humaines et culturelles qu'il devait gérer avec circonspection...ces contraintes n'ont jamais permis au XIX<sup>e</sup> siècle, la mise en place d'infrastructures durables donnant à l'État la possibilité d'exercer pleinement son autorité pour développer les ressources du territoire...* ».

### **3.2. L'enjeu pour le Protectorat : équiper le pays pour servir les intérêts de la puissance mandataire**

La présence coloniale en un peu moins d'un demi-siècle (1912-1956) a introduit une rupture dans la perception du territoire.

Fondamentalement, les modes de colonisation puisaient leur raison d'être dans la double dualité qui les sous-tend : celle du « Maroc utile/ Maroc inutile » sur laquelle s'est peu à peu greffée une lecture ethnique de la population, qui visait à opposer Arabes et Berbères.

Le territoire<sup>3</sup> du « Maroc utile », tel que le définit Lyautey, se fixe sur le triangle de bonnes terres, comme le Saïs de Meknès et de Fès, de corridors stratégiques à l'instar du Tadla et du Haouz de Marrakech.

1. D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V*, 1999.

2. Md Naciri, « Territoire : contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un siècle », in *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n° 164, avril-juin 1999.

3. D. Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du Protectorat*, Éditions Denoël, 1999.

Cette vision dualiste, portée par le système colonial, a pesé lourdement sur la définition des différentes composantes du territoire et de la société, abordés non pas comme un tout mais comme des ensembles juxtaposés, appelés à ne jamais fusionner. Le maillage du territoire en matière de services de base demeure donc partiel et contribue à la marginalisation accrue de la population marocaine. Ainsi faut-il sans doute entendre les vocables d'« Européen » ou d'« Indigène » qui, pour les tenants de la colonisation, renvoie pour l'un à la « modernisation », « l'avant-garde technique », tandis que l'autre devait assurer le maintien de la « tradition » et des « savoir-faire » ancestraux. Il s'agissait donc pour le Protectorat « *d'instrumentaliser le système tribal, en vue de laisser les structures en l'état, sans transformer en profondeur les territoires montagnards, ni agir fondamentalement sur l'évolution de leurs sociétés, car ce Maroc central devait constituer par sa configuration l'espace de sa légitimité politique et un bastion de défense contre des villes en pleine transformation* ».

Le choix de faire de la façade atlantique et ses prolongements l'axe de concentration des activités modernes et d'attraction des hommes fut déterminant puisqu'il entraîna le développement d'infrastructures d'équipements et de services, à partir de la côte vers l'intérieur. Les nécessités militaires comme les impératifs économiques imposèrent un équipement gradué de l'espace, contribuant par là même à la limitation des effets d'une modernisation destinée en tout premier lieu à la colonie européenne.

Dans le même temps, le Protectorat cherche à protéger les intérêts économiques de la métropole et à limiter les effets de l'Acte d'Algésiras. À défaut de pouvoir instaurer en droit l'hégémonie économique de la France sur le Maroc, la Résidence, au moyen de coups de pousse, l'exerce de fait.

En matière urbanistique, Lyautey et son équipe rapprochée à la tête de laquelle se trouve H. Prost élabore un projet articulé sur trois idées forces :

- séparer complètement villes indigènes et européennes,
- protéger et restaurer les médinas,
- et expérimenter des villes nouvelles d'avant-garde.

Ces orientations furent lourdes de conséquences pour les évolutions à venir de l'espace urbain au Maroc. Les métamorphoses de la ville marocaine furent spectaculaires mais en décalage total par rapport au projet initialement formulé. En effet, le souci de sauvegarder le patrimoine précolonial et celui d'introduire simultanément de nouvelles conceptions urbanistiques et architecturales ne résisteront pas aux conséquences des ruptures d'équilibre qui affectent le milieu rural de l'intérieur ni à la pression de la spéculation.

Le rapport établi par R. Hoffherr et Roger Moris<sup>1</sup> permet de faire le point sur les conditions de logement de la population marocaine. Ainsi en 1931, le pays comptait encore 210 000 tentes, 250 000 noualas pour seulement 400 000 maisons. La pratique du nomadisme et de la transhumance permet de comprendre la présence de ce type d'habitat. Dans le même temps, les auteurs soulignent le fait que la tente persiste en dépit de la sédentarisation, car elle assure un confort relatif, par rapport aux autres formes d'habitat. La précarité des conditions de vie, les effets du contrôle des campagnes mais aussi la perspective d'un autre avenir vont contribuer à l'afflux de populations rurales vers la côte atlantique. Pourtant la Résidence cherche à maîtriser ces flux humains générés à la fois par la fin de la *siba* et la révolution des transports. D. Rivet montre qu'« *on ne peut pas sortir de sa tribu quand on est un fellah, ni accéder en zone classée "berbère" quand on est marchand ou un chérif citadin, sans être muni d'un permis de circuler délivré par les autorités de contrôle* ». Cette pratique restrictive et humiliante tombe néanmoins peu à peu en désuétude, sans être jamais abrogée.

Les villes atlantiques doivent ainsi accueillir près d'un million de personnes en moins d'une génération, alors que les campagnes intérieures enregistrent trop peu de transformations dans le genre de vie.

---

1. R. Hoffherr et R. Moris, *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, Société d'études économiques et statistiques du Maroc, 1934.

Or, ces arrivées notamment à Casablanca, à Rabat mais aussi à Tanger révèlent l'ampleur de la question des infrastructures de base. La hausse brutale des prix des loyers contribue à l'émergence d'agglomérations précaires, établies à la périphérie des villes. Les premiers bidonvilles remplacent les douars de tentes et *nouallas*, tandis que dans le même temps les médinas se surdensifient et se paupérisent. Les éléments de confort restent sommaires : alors que l'usage de l'électricité prend le relais de la lampe à pétrole dans les quartiers européens, la bougie de paraffine devient à la campagne comme à la ville le moyen le plus courant pour s'éclairer pour la population marocaine.

En matière d'eau potable, les fontaines en médina sont rénovées et de nouveaux points d'eau collectifs sont ouverts dans les quartiers périphériques. À la campagne, l'approvisionnement se fait toujours auprès des sources, des puits ou des oueds.

### 3.3. État des lieux à la veille de l'Indépendance

#### 3.3.1. Contexte : une croissance démographique non maîtrisée

Le recensement de 1951-1952, qui pour la première fois utilise le dénombrement par foyers, dénombre une population totale de 9 007 617 habitants (zone espagnole comprise), à laquelle il faut ajouter les 15 000 habitants de la ville de Tanger. La communauté européenne représentait 447 500 personnes, soit moins de 5 % du total. Ces chiffres appellent trois remarques :

- La population marocaine a connu une croissance sans précédent en doublant presque ses effectifs en moins d'un demi-siècle. L'accroissement est dû alors à une très forte natalité, tant à la campagne qu'à la ville.

Cette population demeure profondément rurale (76 %) et agricole, en dépit du fait qu'entre 1936 et 1952, un tiers de l'accroissement démographique des campagnes a alimenté les flux de départ vers la ville. Ces changements ont contribué à bouleverser les genres de vie. Durant la même période, l'habitat en dur est passé de 51 à 60 % du total des habitations. Le processus de sédentarisation a donc progressé, mais 40 % de la population continue de vivre sous la tente et dans des *nouallas*.

- En revanche, la population européenne se concentre dans sa très grande majorité en ville, et plus particulièrement dans les deux agglomérations de Rabat et de Casablanca. Les Européens s'emploient surtout dans l'industrie, les services publics et le commerce.

Ce confinement européen sur le Maroc côtier a donc participé à la rupture d'évolution entre intérieur et façade atlantique. Dans le même temps, la croissance des villes, sous le double effet de la natalité et de la migration interne, s'est accompagnée de ruptures dans les équilibres sociaux et économiques par le développement d'un prolétariat, relégué et entassé dans les médinas saturées et dans les bidonvilles situés à la périphérie des agglomérations, depuis la fin des années 30.

Dans ce contexte démographique, la priorité a été donnée par les autorités coloniales à l'entrée du Maroc et aux voies d'accès pénétrant l'intérieur depuis la côte atlantique. Il s'agit donc pour les autorités coloniales de se donner les moyens de permettre la circulation des hommes, des marchandises, de la pensée et de l'argent. Dans le même temps, il faut assurer les besoins fondamentaux que sont le logement, l'eau potable et l'éclairage d'une population en pleine croissance. À cela il faut ajouter la santé et l'éducation. L'émigration vers l'étranger ne concerne alors qu'un tout petit nombre de Marocains (moins de 100 000 installés en France), originaires essentiellement des régions d'Agadir et de Safi.

Cependant, les effets de cette politique « d'équipement » sont inégaux selon les espaces et les populations, en raison de l'équivoque qu'introduit la modernisation. En effet, la politique de grands travaux que

lance la Résidence ne se limite pas à désenclaver le pays, elle vise bien plus à démontrer la capacité de la puissance coloniale à exercer sa tutelle sur l'Empire chérifien en la dotant des emblèmes les plus voyants de la modernisation, que d'assurer le « développement » de l'ensemble du territoire et des populations qui y résident.

### 3.3.2. Le réseau routier

Dès 1912, Lyautey confie au Génie Militaire rapidement relayé par l'Administration des Travaux Publics, la réalisation d'un premier programme routier qui portait sur la construction de 1400 kilomètres. Il prévoyait la construction d'une route, sensiblement parallèle à la côte qui devait relier les différents ports de l'Atlantique et desservir en même temps les régions riches du littoral, en particulier les plaines fertiles de la Chaouia et des Doukkala. Deux autres routes devaient partir de Kénitra (Port Lyautey). L'une vers le Nord, sur Souk Al Arba avec un prolongement prévu sur Tanger et l'une vers Meknès puis Fès. Enfin trois routes devaient relier Marrakech, aux ports de Casablanca, Mazagan et Mogador (Essaouira).

Cinq ans plus tard, 2600 km avaient été réalisés, donc beaucoup plus que ce qui était initialement prévu. À partir de là fut développée l'armature intérieure, en particulier l'axe Fès-Marrakech. La jonction de Fès à Oujda se poursuit au fur et à mesure de la « pacification », de la même façon que la construction des grandes traversées des Moyen et Haut Atlas.

Parallèlement aux projets conduits par les Travaux Publics, la Direction de l'Agriculture développa un canevas de chemins d'exploitations, appelés « chemins de colonisation ». Ils devaient permettre la liaison entre les exploitations agricoles coloniales.

Dans les régions sous contrôle des Officiers des Affaires Indigènes, fut lancée la construction de pistes praticables par les automobiles. Elles étaient le plus sûr moyen d'assurer la maîtrise de leur commandement.

En 1954, sur les 47 000 kilomètres prévus, 26 % étaient classés « routes d'État », articulées entre routes principales et routes secondaires. Le réseau tertiaire, soit 74 % du linéaire, avait été tardivement<sup>1</sup> défini. Il regroupait les pistes de commandement et les chemins de colonisation. Doté d'actes de classement et d'un statut budgétaire dans les compétences des services des Travaux Publics, le réseau tertiaire était placé sous le contrôle des autorités régionales.

Au total, le pays fut doté d'un réseau routier de 11 435 kilomètres de chaussées construites et revêtues contre plus de 30 000 kilomètres de pistes, soit 88 % du total programmé.

La question de l'extension du réseau est donc bien fondamentalement financière, au moment où l'enjeu n'est plus seulement pour les autorités du Protectorat de satisfaire en premier lieu les besoins des milieux coloniaux et d'équiper le seul « Maroc utile », mais bien d'assurer un équipement plus en profondeur du pays en vue de se donner les moyens de pérenniser leur présence.

Dans sa répartition spatiale, on peut mesurer combien l'organisation et le déploiement du réseau routier ont été conditionnés par l'approche même du territoire. Construit à partir de l'axe atlantique, il rayonne vers l'intérieur du pays et maille l'essentiel du Maroc considéré comme « utile » pour la puissance coloniale, c'est-à-dire celui situé en deçà de l'Atlas. Au-delà, il s'agit d'assurer les liaisons propres à garantir le contrôle du territoire et des populations par les autorités militaires, officiers des Bureaux Indigènes.

Ce changement rapide dans le temps a eu des effets sociaux et économiques. Il a provoqué la mise en concurrence entre types de transporteurs : les animaux de bât (chameaux et mules) sont délaissés au profit de la charrette « mazella<sup>2</sup> », puis du camion et du train. Dans le même temps, le réseau de pistes de plus en

1. Le dahir viziriel date de 1947.

2. La charrette « mazella » est tirée par cinq à six mules et fait son apparition dans les années 10.

plus dense permet de désenclaver les campagnes, en connectant les *souks* aux routes secondaires et tertiaires, provoquant par là même des ruptures dans le mode de vie ancestral, fondamentalement articulé sur un autre rapport espace-temps, mais aussi leur ambivalence, dans la mesure où les Marocains sont les spectateurs et non les acteurs de bouleversements dont ils bénéficient indirectement et le plus souvent sous ses formes les plus rudimentaires. La route a donc contribué en quelques années à une véritable révolution des transports.

### 3.3.3. La desserte en eau potable et en électricité

#### La distribution d'eau potable

En raison du coût que représentent les infrastructures d'adduction, les autorités coloniales préfèrent dans un premier temps privilégier la mobilisation des ressources locales. Les sources les plus abondantes et les plus voisines sont ainsi aménagées. L'exploitation des eaux mobilisées est confiée dans le cadre d'une concession, à la Société Marocaine des Eaux, de Gaz et d'Électricité (SMD), fondée par la Banque Paribas, le groupe Schneider et la Lyonnaise des Eaux, qui obtient le monopole de la distribution dans les centres urbains.

Les réseaux étaient déconnectés les uns des autres, compte tenu de leur rayonnement hydraulique qui demeurerait encore essentiellement local, même s'il avait tendance à s'élargir avec la mobilisation de sources plus lointaines.

Néanmoins, sur la côte atlantique, la mise en service de l'adduction du Fouarat introduit un changement d'échelle dans l'approche de la question de l'hydraulique urbaine, puisqu'elle introduit le principe du transfert interrégional. Elle participe en particulier à la survalorisation de l'axe atlantique, puisque la relation entre l'amont et l'aval demeure fondamentalement déséquilibrée, confinant l'amont dans le seul rôle de pourvoyeur de la ressource.

Cette mobilisation a un coût, pris en charge pour partie seulement par les usagers en raison des subventions accordées par le Protectorat. L'importance et la longueur des principales adductions, l'extension des réseaux de distribution, conditionnés par les plans d'urbanisme, l'insuffisance des ressources hydrauliques au voisinage immédiat des centres, la mécanisation et la garantie de la qualité sanitaire de l'eau distribuée sont autant d'éléments qui contribuent au prix relativement élevé de l'eau mise à la disposition des habitants.

Cependant, les inégalités subsistent au sein des espaces urbains. Les abonnements individuels concernent essentiellement les quartiers européens, tandis que les points d'eau collectifs continuent d'alimenter les vieilles médinas et les quartiers destinés à la population marocaine. Leur surdensification de la vieille ville intra-muros et le développement des bidonvilles rendent dérisoires les installations prévues.

La fontaine publique commence alors à perdre le sens dont elle était porteuse. Elle cesse peu à peu d'être le vecteur d'une citoyenneté, intimement liée au religieux. Inscrite dans une approche hygiéniste et sécularisée, elle est limitée à sa seule dimension fonctionnelle. Elle se réduit à une « borne », une « rampe » et perd les attributs esthétiques, juridiques et spirituels qui en faisaient dans la médina précoloniale, un « *sabil* ».

#### La desserte en électricité

Dans les premières années du Protectorat, les installations furent rudimentaires, se limitant à des moteurs à gaz pauvre, utilisant du charbon de bois et entraînant des dynamos. Devant l'accroissement rapide des besoins des principales villes, des concessions relatives à la production et à la distribution furent accordées par l'État à Fès en 1914, Rabat et Casablanca en 1915 et 1916 puis dans les années qui suivirent à Safi, Marrakech, El Jadida, Meknès.

Ces concessions accordées à la SMD qui avait aussi la production et la distribution de l'eau potable, permirent de renforcer les moyens de production d'électricité et de les moderniser. Les premières petites usines hydro-électriques ou thermiques ainsi que les premiers réseaux locaux de distribution virent le jour. Cependant, à cette époque il n'était pas encore envisagé de relier les différents centres urbains au moyen d'un réseau de haute tension alimenté par de grosses unités de production utilisant les ressources hydrauliques du pays.

Néanmoins, le développement du chemin de fer et son électrification mais aussi l'alimentation de l'exploitation des phosphates de Khouribga conduisit l'État, après la première guerre mondiale, à reconsidérer ce projet.

Les autorités décidèrent, contrairement à ce qui avait cours à la même époque en France de confier à un organisme unique le soin de construire et d'exploiter les installations de production, mais aussi d'assurer le transport de l'électricité mise à disposition. Le syndicat fut alors transformé et devint une société de production, de transport et de distribution d'énergie électrique, avec laquelle l'État signa en 1923 et 1924 une convention de concession : la compagnie Énergie Électrique du Maroc (EEM) était née.

Une première usine génératrice thermique fut construite à Casablanca, principal centre de consommation et point d'arrivée du charbon. En marge de la construction de cette usine, l'EEM installa les premières lignes sur l'axe Rabat-Casablanca, puis Casablanca-Khouribga.

Parallèlement, elle poursuit son projet d'interconnexion des usines génératrices existantes. La société étendit son réseau jusqu'à Marrakech vers le sud, et vers Kénitra, Meknès et Fès plus au nord. Dans les centres ainsi desservis, l'EEM assura la totalité de la production d'énergie qui était ensuite distribuée par les anciens concessionnaires devenus clients de la société.

À partir de 1928, soit 5 ans après sa création, l'EEM commença la construction des grands barrages de retenue permettant l'installation d'usines hydrauliques. La première unité fut celle de Sidi Mâachou sur l'oued Oum Er-Rbia mise en service en 1929. Puis successivement furent réalisés le barrage de Fès amont en 1931, celui de Fès aval en 1934, d'Al Kansera sur l'oued Beht en 1935, celui de Kasbah Zidania sur l'Oum Er-Rbia en 1937 et le barrage Lalla Takerkoust sur l'oued N'fis en 1938. Les principaux fleuves de la côte atlantique et leurs affluents furent donc équipés.

Dans le même temps, l'EEM étendait son réseau haute tension et desservait de nouvelles villes, de nouvelles exploitations industrielles et agricoles. Le Maroc oriental et le Souss étaient desservis respectivement par les usines diesel d'Oujda et d'Agadir.

De nouvelles lignes alimentèrent la fourniture d'énergie aux villes de Safi, El Jadida, Azemmour sur l'axe atlantique, mais aussi aux centres de Sidi Kacem, Oued-Zem, Boujad, Beni-Mellal, aux exploitations minières d'Azgour, de Louis Gentil, des Ait Amar. Elles permettaient aussi l'électrification de nouveaux tronçons du réseau ferroviaire : Rabat-Fès, Sidi el Aïdi-Marrakech, enfin elles amenaient l'énergie électrique jusqu'aux régions agricoles des Zenata-Fedala, des Targa du Gharb, des Beni-M'tir, des Triffa...

La seconde guerre mondiale devait considérablement retarder la réalisation de ce programme. Finalement, le barrage Imfoute sur l'Oum er-Rbia est mis en service en 1947 et celui de Daourat situé en aval (1949) permettent l'aménagement du vaste périmètre d'irrigation<sup>1</sup> dans la plaine de l'aval.

À cela s'ajoute le complexe Bin el Ouidane-Afourer sur l'oued Abid mis en service respectivement en 1954 et 1955. Il assure l'irrigation des Beni-Moussa.

L'ensemble du dispositif conçu par le Protectorat a été organisé de façon à donner la première place à la production hydro-électrique ; les centrales thermiques jouant le rôle d'installations d'appoint, notamment en

---

1. L'électrification du milieu rural est envisagée pour la première fois avec la promulgation du dahir du 19 février 1949. Elle constituait un facteur de production déterminant avec le développement des premiers périmètres irrigués. Les travaux sont confiés à l'EEM.

période de sécheresse. Leur contribution peut alors représenter près de 50 % de la production totale. La production d'énergie électrique a ainsi connu une progression sans précédent, passant de 14 millions de KWH en 1925 à 850 millions de KWH en 1954. À cette date, l'énergie hydraulique représentait 640 millions de KWH, soit 75 % du total.

Cette énergie était destinée à l'éclairage des villes, à l'alimentation des mines dont l'exploitation avait été décidée en 1920, à l'électrification du chemin de fer. Dans le même temps, elle permettait d'équiper les périmètres irrigués tout en corrigeant les variations pluviométriques grâce à la construction des grands barrages. Cependant, tout comme dans le cas du transport ou de l'eau potable, l'accès aux nouveaux équipements est inégal.

Les plus gros consommateurs d'électricité sont : l'industrie (45 %), les mines (17 %), le chemin de fer (11 %). Les grandes exploitations rurales n'absorbent que 4 % du total.

L'éclairage, essentiellement urbain<sup>1</sup> représente 23 % du total consommé. Mais si les quartiers européens sont tous dotés de la « fée électricité », plus de la moitié des Marocains en ville et la totalité à la campagne se servent de bougies, de pétrole ou d'acétylène. Tout comme pour l'accès à l'eau potable, l'électricité impose des conditions d'habitat et une capacité financière pour faire face aux coûts qu'engendre cette consommation nouvelle.

### 3.3.4. Les services sociaux collectifs

#### L'école

Les premières tentatives pour introduire l'école à la manière européenne sont timides et ne bouleversent pas fondamentalement le dispositif ancestral, articulé autour des *msids*, des *medersas* et de la Karaouiyyine. Surtout, elles sont sans effet immédiat sur la société.

Un peu moins de 3000 écoliers fréquentent ainsi les écoles franco-arabes. Ils sont pour la plus part enfants de notables ralliés à la France ou de *mokhaznis*.

Jusqu'en 1920, le Protectorat va tâtonner à la recherche de la formule qui lui semblait la plus adéquate. Introduire l'enseignement moderne ne vise nullement pour lui l'émancipation des esprits, la progression sociale grâce au mérite ou l'amélioration de la condition de la femme. L'école ne doit donc pas bouleverser la hiérarchie de la société marocaine par une évolution trop brusquée, dont il pressent qu'il aurait quelques difficultés à en circonscrire les effets.

Ces principes vont donc présider à l'organisation du réseau scolaire primaire du Protectorat, placé en 1920 sous l'autorité des services de l'Instruction Publique. En ville, la distinction est établie entre « école de notables », payantes avec un enseignement franco-arabe équilibré et les « écoles de quartiers » qui préfigurent l'apprentissage, par un enseignement centré sur le pratique.

À la campagne, l'approche est différenciée selon les espaces : dans les plaines atlantiques, l'accent est mis uniquement sur la formation manuelle nécessaire aux tâches agricoles, dans les régions sous l'autorité militaire, le système D est de rigueur ; quant aux régions berbères, l'enseignement coranique et celui de l'arabe sont proscrits, notamment au Collège d'Azrou, créée en 1927. Dans le même temps, Lyautey – puis ses successeurs – aspire à la formation d'une élite qui pourrait servir d'intermédiaire entre le Makhzen et la Résidence. C'est dans ce contexte que sont fondés les deux collèges musulmans de Moulay Idriss de Fès et de Moulay Youssef à Rabat en 1916. Néanmoins, l'équivalence entre le diplôme de fin d'études dans les collèges et le baccalauréat, qui pourrait ouvrir la porte à des études supérieures en France, est catégoriquement

---

1. Nous ne disposons pas de données précises sur le nombre d'abonnements et leur ventilation par centre urbain.

rejetée par Paris. Ce projet scolaire suscite de nombreuses réserves de la part des Marocains car la différenciation sociale qu'il introduit et la finalité qu'il assigne à l'école ne correspond ni à la manière dont se perçoit la société marocaine, ni à son approche de l'école européenne.

En 1938, le Protectorat ne scolarise que 22 000 enfants musulmans, alors qu'on recense dans le même temps, 18 503 Juifs dans les établissements de l'Alliance Israélite Universelle et 34 000 enfants inscrits dans le circuit européen.

Pourtant l'attitude des Marocains vis-à-vis de l'école coloniale se modifie peu à peu, en raison de l'évolution du contexte général à partir de la seconde guerre mondiale. Les effectifs augmentent rapidement : 35 000 écoliers en 1945, 109 723 en 1950, 163 017 en 1952 et finalement 206 000 en 1955.

En 1952 sur 163 017 élèves, 97.5 % suivaient les cours de l'enseignement primaire et professionnel ; 2.2 % ceux du second degré contre 12 % dans l'enseignement européen et 4.9 % dans l'enseignement israéliite ; enfin 0.3 % étaient dans l'enseignement supérieur. En 1953, on comptait **124 bacheliers musulmans pour 190 000 élèves, 122 israéliites pour 35 000 élèves et 1142 européens pour 68 000 élèves**, soit respectivement : 7, 35, 168 pou 10 000. Enfin, le budget de l'État dépensait environ deux fois plus pour un élève européen que pour un élève marocain (A. Ayache, op. cité, 1956).

## La santé

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Maroc était périodiquement la proie d'épidémies que l'absence d'hygiène et d'équipements sanitaires rendait particulièrement dévastatrices : en 1818, la peste, en 1877 et en 1865-1896 le choléra, en 1884 la typhoïde... La syphilis régnait à l'état endémique et l'on considérait que 75 % de la population en était atteinte en 1920, sans compter la variole, la lèpre et les maladies oculaires (glaucome, trachome).

Les médecins du Protectorat ne vont pas attaquer de front le socle des pratiques thérapeutiques en cours à leur arrivée. Leur objectif est bien plus de préserver les Européens des grands fléaux endémo – épidémiologiques menaçant le pays. Il s'agit de garantir aux colons la santé tout en assurant la couverture médicale du « Maroc utile » et son approvisionnement en main-d'œuvre utile. L'appareil médical est donc construit en conséquence avec un slogan : « neutraliser tous les porteurs de germe ». Le pays est découpé en un réseau hiérarchisé d'organismes de surveillance (bureaux sanitaires de région, bureaux municipaux d'hygiène) et est doté d'une armature en forme de pyramide d'hôpitaux et dispensaires spécialisés en ville, d'infirmeries dans les bourgades, de salles de soin dans les souk et dans les tribus et enfin loin des zones de colonisation, des groupes sanitaires mobiles.

Le dispositif a donc moins pour objectif de soulager l'individu que de juguler le retour menaçant des grands fléaux : typhus, peste et fièvre typhoïde. Après la seconde guerre mondiale, l'action sanitaire du Protectorat change radicalement, lorsque le spectre des grands fléaux s'éloigne, conjuré par des vaccins plus efficaces et surtout le D.T.T. On passe alors à une approche plus sociale de la médecine. L'équipement hospitalier progresse sans que le budget de la santé publique ne connaisse de hausse spectaculaire (6.4 % en 1918, 7.9 % en 1945 et 6.8 % en 1951). La capacité hospitalière passe de 2 100 lits en 1926 à 15 432 en 1955. le nombre de consultations connaît une progression sans précédent. Infime au début du Protectorat, il atteint presque 20 millions en 1955. En revanche, la progression du personnel médical est très insuffisante au regard de cette médicalisation. Moins de 200 dans les années 30, le nombre de médecins est de 531<sup>1</sup> en 1956, soit 0.59 médecin pour 10 000 habitants ou 16 949 habitants par médecin tandis que l'on dénombrait 1 600 infirmiers, soit 1.7 infirmier pour 10 000 habitants ou 5625 habitants par infirmier.

Les structures hospitalières restent cependant très cloisonnées selon le critère confessionnel. Au souci de tenir compte des habitudes de chacune des communautés va peu se substituer des pratiques ségrégation-

---

1. Ce chiffre regroupe les 351 médecins auxquels il faut rattacher la catégorie nouvelle des 180 médecins conventionnés.

nistes entre Européens et Marocains. Si les notables sont admis de manière cependant très restrictive dans les structures hospitalières, les représentants de la bourgeoisie nationaliste n'admettront jamais cette procédure d'exception tissée d'arrière-pensées. Dès 1945, la revendication d'une médecine unique, identique pour tous, remonte jusqu'aux plus hautes instances du conseil de gouvernement. Mais le pouvoir colonial s'en tiendra jusqu'au bout à la politique de la « porte entrebâillée », c'est-à-dire la formule de l'admission dérogatoire au cas par cas.

Le Protectorat durant une période relativement courte a entrepris l'équipement du pays en infrastructures de base. Cependant, le maillage territorial fut partiel, déterminé au profit des intérêts coloniaux, surimposant au dualisme « bled maghzen/bled siba », celui « Maroc utile/ Maroc des déserts et des montagnes ».

Le retournement de l'espace au profit de l'axe atlantique a contribué à son déséquilibre et à la marginalisation des campagnes alors que les villes s'engageaient dans la voie de la modernisation.

Mais ces processus reposaient fondamentalement sur une lecture ségrégationniste des populations, qui devient de plus en plus pesante à partir des années 30-40 et que contesta le mouvement nationaliste.

## 4. Analyse sectorielle et évolutive des principaux services de base et caractérisation de la situation actuelle

La nouvelle page de l'histoire du Maroc, en matière de services de base qu'inaugure l'Indépendance se traduit par la volonté de les rendre accessibles à tous les Marocains. Le défi que représente un tel projet est donc bien de disposer des moyens nécessaires au développement de l'ensemble du territoire, à partir d'un maillage, certes ébauché voire avancé, mais qui reste fondamentalement partiel. Or « *on ne pouvait imaginer, un demi-siècle plus tôt des disparités plus tranchées entre plaines et montagnes... Passés les premiers enthousiasmes de l'Indépendance, les populations rurales des zones enclavées et déshéritées prirent conscience que le changement était lent et l'amélioration des conditions de leur vie quotidienne problématique... Elles avaient en outre, comme ultime exutoire, l'émigration vers les villes, ou mieux vers l'étranger...* » (Mohamed Naciri, *op. cit.*, 1999).

Au moment où la population est appelée à connaître un accroissement sans précédent, mais de manière différentielle selon les espaces, l'enjeu est bien de mesurer comment résorber les méfaits de la politique coloniale.

Cinquante ans après l'accès à l'Indépendance, où en sommes-nous du point de vue des services de base ?

### 4.1. Les services et infrastructures de base

#### 4.1.1. L'infrastructure routière

L'accès à l'Indépendance s'est traduite en matière de transport routier par le souci de remédier à deux lacunes essentielles : 1. la précarité des relations entre le nord et le reste du pays, 2. l'insuffisance au niveau de la desserte des provinces éloignées<sup>1</sup>.

---

1. Ministère du Plan, *Le Maroc nouveau, bilan et perspectives*, mars 1991.

Pour remédier à cette situation, des investissements importants ont été réalisés. Ils ont permis de développer de manière substantielle le réseau routier. La longueur de routes construites est ainsi passée de 21 367 km en 1960 à 57 227 km<sup>1</sup> en 2001.

Le réseau revêtu est passé de 15 932 à 32 085 km au cours de la même période. Cependant en proportion sa part a diminué, passant de 74.6 % à 56 % sur cette même période. Ce réseau est composé essentiellement de routes nationales, régionales et provinciales, auquel s'ajoutent plusieurs dizaines milliers de kilomètres de routes communales, dont une grande partie est à l'état de piste.

À ce jour **643 km d'autoroutes sont en service**. Il reste donc 866 km à réaliser en 6 ans, soit à priori une moyenne de 144 km à réaliser annuellement si l'on veut pouvoir tenir la programmation.

Jusqu'à présent, les coûts unitaires de construction des autoroutes étaient relativement faibles en raison de facteurs favorables, au nombre desquels on peut citer : tracés dans des zones peu accidentées, prêts intéressants, vive concurrence entre les entreprises de travaux publics susceptibles d'être intéressées. Au Maroc, le financement autoroutier a été concédé à une société : amont, au capital duquel le Trésor concourt à hauteur de 77 %. Le concessionnaire a dépensé depuis sa création 4 milliards de dirhams. Mais les recettes du péage ne suffisent pas à couvrir le service de la dette. Aussi le montant du ticket d'accès pourrait être prochainement revu à hausse.

Ce réseau assure le déplacement de 90 % des personnes et de 75 % du trafic des marchandises hors phosphates.

Malgré les efforts déployés pour l'**extension et la maintenance du réseau routier, sa densité reste relativement modeste** par comparaison à d'autres pays en développement. En effet, cette densité donne des ratios de 80 pour 1000 km<sup>2</sup> et de 2.1 km pour 1000 habitants.

Sur cet ensemble, les routes à chaussée large (supérieure ou égale à 6 mètres) représentent 40 % du total ce qui relativement faible et a une incidence sur la vitesse moyenne des véhicules et les conditions de confort. Enfin, 35 % du linéaire est en mauvais voire très mauvais état.

**Les campagnes marocaines sont mal desservies**, en raison du retard pris dans leur équipement. En effet, elles ont bénéficié d'une faible part de l'action de l'État jusqu'au milieu des années quatre-vingt dix : 280 km de pistes ont été réalisées entre 1989 et 1994 contre 350 km entre 1983 et 1988.

L'étude portant sur les routes non revêtues en vue d'améliorer leur état, lancée en 1992 par la Direction des Routes et de la Circulation Routière (DRCR) du Ministère de l'Équipement, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et celui de l'Agriculture et avec l'appui financier de la Banque Mondiale a constitué un tournant en la matière, en inscrivant le désenclavement des populations rurales, soit 6 millions d'habitants, dans ses priorités.

Sur 38 000 km inventoriés, seuls 18 % ont été jugés relativement en bon état alors que 57 % de localités sont inaccessibles par véhicule en tout temps (22 % des localités) ou souffrent d'un enclavement saisonnier (35 %) ; 13 330 km nécessitant des interventions prioritaires ont été ainsi répertoriés. Mais le **Plan National de Construction des Routes Rurales (PNCRR)**, lancé en 1995, n'en a retenu que 11 236 km, dont 5616 km de routes revêtues à construire et 5620 km de routes non revêtues à aménager. Le programme devant être réalisé dans une période de 7 à 9 ans, soit un rythme annuel moyen annuel de 1200 km.

Jusqu'en septembre 2003, les travaux lancés dans le cadre du PNCRR ont totalisé 8 702 km de linéaire soit 77.4 % du programme (5150 km en construction et 3552 km d'aménagement). Les réalisations effectives représentent 7 465 km, soit 66.4 % du linéaire programmé. Le PNCRR devrait donc atteindre son objectif de 11 236 km prioritaires en 2005, soit 10 années après son démarrage.

Le coût global de ce programme est estimé à 5.8 milliards de dirhams. Les routes communales sont en principe financées par les communes, les autres le sont par l'État. Mais du fait que les communes rurales ne

---

1. Haut Commissariat au Plan, *Annuaire Statistique du Maroc*, 2004, p. 246.

disposent pas de ressources propres suffisantes, un montage financier spécifique a été élaboré. Sur un budget annuel de 730 millions de dirhams, 87 % est assuré par le Fonds Spécial Routier et par le budget de l'État, tandis que le cofinancement par les collectivités locales dans le cadre de partenariats est assuré à hauteur de 100 millions de dirhams.

En dépit des efforts consentis, le PNCRR concerne moins de 30 % des besoins en matière de désenclavement du monde rural et si la garantie d'une circulation en tout temps a progressé, elle n'atteint pas encore les 60 %. Par ailleurs, comme le souligne le rapport établi par la DAT en 2004<sup>1</sup>, la mise en œuvre de ce plan d'action s'est accompagnée d'une série de dysfonctionnements à la fois dans la procédure de programmation, dans le partenariat avec les collectivités locales en raison du poids du Ministère de l'Intérieur en tant que ministère de tutelle mais aussi dans l'implication des populations. Enfin, alors que les critères de programmation du PNCRR ont privilégié les relations intercommunales, voire régionales, le problème de la liaison des douars aux pistes principales de désenclavement (provinciales ou régionales) reste posé. Le douar en tant qu'unité socio spatiale de base où s'exprime la demande, ne bénéficie pas de relais dans les cadres institutionnels. Les actions des populations locales, relevant de l'initiative privée (associations d'émigrés originaires du douar le plus souvent), ne sont que faiblement relayées par les services publics ou par le budget de la commune rurale concernée.

#### 4.1.2. Le secteur de l'eau potable

Le secteur de l'eau potable a fait l'objet d'un intérêt particulier depuis l'Indépendance, pour répondre aux besoins croissants en raison de l'urbanisation rapide, du développement industriel et touristique et de l'amélioration du niveau de vie.

Dans ce cadre l'État a entrepris par l'intermédiaire de l'Office Nationale de l'Eau Potable, qui a pris le relais de la REI en 1972, la réalisation de grands complexes adducteurs destinés à la desserte des établissements urbains. Pour ce faire, il a été fait appel aux ressources superficielles dès lors que les ressources souterraines étaient déjà mobilisées par la Direction de l'Hydraulique.

L'ONEP a été placé sous la tutelle du Ministère de l'Équipement jusqu'en 2002, date à laquelle fut constitué un Secrétariat d'État chargé de l'Eau, qui relève du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement.

La question de l'eau potable ne peut donc être déconnectée des évolutions qui affectent le secteur dans son ensemble et s'inscrit dans un contexte préoccupant pour ne pas dire inquiétant. La demande globale en eau représente 58 % du total mobilisable<sup>2</sup>, estimé en 2002 à 20 milliards de m<sup>3</sup>. Elle devrait représenter 78 % de ce même total mobilisable d'ici 2020. **Près de 90 % des ressources mobilisables sont déjà mobilisées**<sup>3</sup> par des barrages qui permettent par leur capacité de stockage la lutte contre les variations inter-annuelles et par un réseau de forage dans les nappes souterraines. En 2001, les ressources en eau

---

1. Ministère de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement, Direction de l'Aménagement du territoire, *Territoires, services publics de base et service d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux*, Phase 1 : état des lieux, volume 2 : les services, équipements et infrastructures de base (version provisoire), mars 2004, Groupement ICON.E-RCT.

2. D'après le rapport portant sur le secteur de l'eau et établi par l'Agence Française de Développement en 2003, les ressources en eau renouvelables globales du pays sont estimées à 29 milliards de m<sup>3</sup>, qui correspond à la partie utile après évaporation des 150 milliards de m<sup>3</sup> d'eau de précipitations par an en moyenne. Mais elles peuvent diminuer jusqu'à 30 % de la moyenne en année sèche. Compte tenu de cette forte irrégularité dans l'espace et dans le temps (intra et inter-annuelle), une partie seulement des eaux naturelles est réellement disponible. En effet, du fait du développement économique du pays et des technologies disponibles pour extraire ou traiter l'eau, il n'est pas possible de mobiliser toutes les ressources en eau.

3. Plan National de l'Eau, 2002.

mobilisées s'élevaient à 17.5 milliards de m<sup>3</sup>, chiffre maximal théorique, correspondant aux 103 barrages d'une capacité totale de 16 milliards et des pompages permettant un prélèvement de 1.5 milliards de m<sup>3</sup>. La surexploitation des nappes qui a provoqué la baisse alarmante du niveau piézométrique durant les vingt dernières années, l'envasement des retenues, qui contribue à la baisse de la performance hydraulique des barrages de 30 à 50 %, la dégradation de la qualité de l'eau sont autant de facteurs qui contribuent à la révision à la baisse du potentiel réellement mobilisable par les infrastructures existantes.

La croissance globale de la demande en eau du pays – tous usages confondus – devrait donc se faire au rythme de 1.5 %/an atteignant 15.5 milliards de m<sup>3</sup> en 2020 contre 13 milliards de m<sup>3</sup> en 2002.

Vingt cinq barrages sur la centaine aujourd'hui en service participent à la production d'eau potable, ainsi que 13 ouvrages de transfert. Les investissements sans précédent réalisés ont permis de porter la production de 120 millions de m<sup>3</sup> en 1960 à 845 millions en 2001, au moment où la population urbaine est passée de 3 395 750 (30 % de la population totale)<sup>1</sup> à 16 307 000 (56 % de la population totale) durant la même période. Ainsi la production a été multipliée par 7 au moment où la population urbaine l'a été par cinq et la population totale par trois.

Ramenés à la population, les prélèvements ont considérablement diminué **La dotation<sup>2</sup> est passée de 2763 m<sup>3</sup>/hab/an en 1955 à 1117 en 1990.** Ce mouvement est appelé à se poursuivre. **La dotation annuelle per capita ne devrait pas dépasser 590 m<sup>3</sup> en 2025,** donc très en deçà du seuil de rareté, fixé à 1000 m<sup>3</sup>/hab/an par les Nations Unies et proche du seuil de pénurie fixé à moins de 500 m<sup>3</sup>/hab/an.

La part de l'eau potable et industrielle devrait passer de 10 (2000) à 12 % de l'ensemble des besoins à pourvoir en 2020. Cet accroissement ne sera pas sans conséquence, en particulier en termes de risque de tensions voire de conflits entre usagers et de conditions de leur arbitrage.

Dans les faits aujourd'hui, l'extension des réseaux d'adduction et de distribution se heurte au déficit en investissements nécessaires à la mise en place des infrastructures et au coût de plus en plus élevés de la mobilisation de l'eau, en raison du recours aux transferts interrégionaux de plus en plus lointains et à l'utilisation de ressources non conventionnelles.

Aussi dans le même temps, des actions sont conduites afin de réaliser des économies sur les consommations d'eau potable, notamment en luttant contre les gaspillages. Dans cette logique, s'inscrit la mise en œuvre à partir de 1977 d'un système tarifaire progressif par tranche<sup>3</sup> et la suppression de la subvention de l'État à partir de 1995.

**Du point de vue de la production,** la couverture des villes en eau courante est actuellement globalement assurée, même si cela l'est à des coûts très élevés comme dans le cas des villes des provinces sahariennes qui sont alimentées par des stations de dessalement. Les ouvrages dimensionnés, programmés et réalisés sont considérés comme suffisants pour assurer la satisfaction des besoins en eau potable des villes et des centres urbains au-delà de l'horizon 2015 (Plan National de l'Eau, 2002). Les prévisions de l'ONEP situent les besoins globaux à la production à 1,39 milliard de m<sup>3</sup> à l'horizon 2020, ce qui représente un accroissement moyen de l'ordre de 2.6 % par an.

La production est assurée en grande majorité par l'ONEP (78 %) et dans une moindre mesure par les Régies (15 %), qui conservent dans le territoire qu'elles desservent la possibilité de mobiliser leurs propres ressources.

En 2001, 610 millions de m<sup>3</sup> sont produits par l'ONEP, est revendus. Les régies, principaux clients, ont

---

1. En 1960, la population totale s'élève à 11 595 456 habitants. En 2001, elle est estimée à 29 170 000 habitants (projection CERED).

2. Plan d'action pour la Méditerranée, Commission méditerranéenne du développement durable, *Forum : avancées de la gestion de la demande en eau en région Méditerranée*, 3-4-5 octobre 2002.

3. Elles sont au nombre de quatre.

ainsi acheté 475.7 millions de m<sup>3</sup> à cette date (Annuaire Statistique du Maroc, 2003, *op. cit.*) qu'elles ont pu distribuer à leurs abonnés.

Depuis les années 80, le secteur de l'eau potable a été inscrit au nombre des priorités de l'État, tant en termes de mobilisation de la ressource et de la production de l'eau potable que de l'extension du service.

Selon les études portant sur les indicateurs sociaux publiées par la Direction de la Statistique<sup>1</sup>, la part des ménages raccordés au réseau d'eau potable a progressé passant de 32.3 % en 1985 à 47.1 % en 1998-99. Néanmoins, la faiblesse de ce taux de raccordement est à mettre en relation avec les **écarts considérables observés entre milieu urbain et milieu rural**.

L'**amélioration des conditions de desserte de la population urbaine** est perceptible tant au niveau du branchement qu'au niveau de la pérennité et de la qualité du service. La part de la population urbaine disposant de l'eau potable à domicile est passée de 35 % en 1960 à 66.7 % en 1985 pour atteindre 74.2 % en 1994 lors du dernier recensement général de la population et de l'habitat. En 1998, ce taux est estimé à 78.4 % et on l'estime aujourd'hui aux alentours des 100 %. Cette progression s'explique en grande partie grâce à la mise en œuvre de la **politique des branchements sociaux** dans les années 80. Dans le cadre de la Décennie de l'Eau potable et de l'assainissement proclamée par l'OMS, les bailleurs de fonds internationaux ont apporté leur concours au Maroc par le biais de prêts visant la généralisation du branchement individuel. L'échelonnement du paiement sur une période de cinq ans permettait d'élargir le nombre de ménages bénéficiaires, en permettant aux plus modestes de remplir les conditions requises pour un tel prêt.

**Ces progrès ne doivent cependant pas masquer la force des contrastes observés** tant du point de vue des conditions d'accès au service que dans la répartition des ménages raccordés individuellement **au sein du milieu urbain**. En effet, la fin des années 90, seuls 53,6 % des ménages disposent d'un compteur à usage exclusif alors que 24.8 % l'ont en usage partagé, ce qui n'est pas sans incidence sur les quittances à acquitter. Compte tenu de la tarification par tranche, le volume réellement consommé dans le cas d'un compteur partagé ne donne pas lieu à un décompte individuel, par conséquent la ventilation par tranches de la consommation est opérée par l'organisme distributeur à partir du volume global enregistré au compteur. Les effets positifs de la première tranche, dite sociale car son coût pour l'abonné est inférieur au prix d'achat acquitté par l'organisme distributeur sont limités voire annulés. À partir du moment où deux ménages et plus consomment l'eau d'un seul compteur, les tarifs appliqués au regard du volume global sont ceux de la deuxième, voire de la troisième tranche de la grille appliquée par les organismes distributeurs.

Cette pratique du partage du compteur reste relativement stable depuis 1985, en dépit de l'opération branchements sociaux. Cette dernière depuis son démarrage a concerné les quartiers déjà équipés dont la population était solvable, ainsi que les quartiers de recasement de bidonvilles<sup>2</sup> ou les lotissements dans les quartiers d'habitat économique.

Néanmoins, les **douars périurbains** ainsi que les **bidonvilles** situés au cœur du tissu urbain ou à la périphérie **demeurent exclus de la logique du raccordement individuel**. Les ménages qui y résident continuent d'avoir recours aux bornes-fontaines ou des solutions alternatives. En 1998/99, 12.5 % des ménages urbains s'approvisionnent en eau auprès d'une borne-fontaine, contre 21.5 % en 1985 tandis que 4.5 % en 1998/99 ont recours à un puits contre 5.6 % en 1985. Au total, **17 % des ménages urbains n'ont toujours pas accès à l'eau potable à domicile**, soit un peu plus de 4,7 millions de personnes à la fin des années 90.

---

1. Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du plan : *Les indicateurs sociaux 1997*, Direction de la Statistique.  
Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan : *Les indicateurs sociaux, 1999*, Direction de la Statistique.

2. Béatrice Allain-El Mansouri, *op. cit.*, 2001.

Les raisons du non raccordement au réseau sont révélatrices de la persistance de dysfonctionnements observables en milieu urbain. Alors qu'au début de la décennie quatre-vingt dix, la principale raison était l'absence de réseau pour 49 % des ménages concernés; en 1998/99, ce pourcentage a reculé de 10 points. Pour près de 30 % des ménages, le branchement demeure trop cher alors que 30.7 % des ménages non raccordés ont recours à d'autres solutions. Il est intéressant de souligner que c'est cette dernière catégorie qui a le plus fortement progressé, soit +12.5 % entre 1991 et 1998/99. La fermeture des points d'eau collectifs n'est pas sans conséquence. La distance moyenne parcourue pour atteindre le point d'eau a tendance à s'allonger : 245 mètres en 1998/99 contre 181 mètres en 1991, ce qui n'est pas incidence sur le temps nécessaire au déplacement. Alors que le temps moyen était de 9.6 minutes en 1991, il représente 16.3 minutes à la fin de la décennie, soit une augmentation de 70 %.

Cette absence d'infrastructures et la persistance des pratiques informelles en matière d'approvisionnement en eau conduisent à poser la question des modalités de gestion du service. Celle-ci, qui relève de la compétence des collectivités locales, est aujourd'hui partagée entre de multiples intervenants et différents modes de gestion.

- celle assurée directement par les communes, en particulier les petits centres urbains.
- celle déléguée aux régies autonomes. La première fut créée en 1961 à Casablanca, dans le cadre de la « marocanisation ». Cette création mit fin de manière prématurée au contrat de concession dont la SMD avait le monopole. Seize régies furent ainsi créées au cours des années qui suivirent. Elles assurent la desserte dans les plus grandes agglomérations du pays. Aujourd'hui au nombre de 13, elles assurent dans la continuité des activités de la SMD, à la fois la distribution de l'eau potable et celle de l'électricité. Depuis la fin des années 80, elles ont aussi de plus en plus la charge de l'assainissement liquide. Elles alimentent 848 000 abonnés. Quatre d'entre elles (Fès, Meknès, Marrakech, Agadir) desservent plus de la moitié des abonnés des régies.
- La délégation de la gestion du service privé a démarré à partir de 1997 avec le retour de la Lyonnaise des Eaux à Casablanca (Lydec); puis ce fut le tour de Rabat-Salé gérée par un consortium luso espagnol à partir de 1999 puis par Vivendi à partir d'octobre 2002 (Redal). La multinationale française devenue depuis Voelia Environnement prit en charge la même année la gestion du service dans le bipôle Tanger-Tétouan (Amendis).  
La gestion déléguée totalise 975 000 abonnés. Elle représente désormais le mode de gestion de l'eau urbaine du Royaume avec plus de 40 % des 2.55 millions d'abonnés en 2001. La Lydec à Casablanca alimente à elle seule 561 000 abonnés devenant ainsi le premier distributeur en zone urbaine du pays.  
L'ONEP, en matière de distribution, demeure le premier organisme du pays avec 38 % des abonnés, soit 600 000 dans les petits centres qu'il a en responsabilité et 150 000 en milieu rural.

Le caractère fragmenté du dispositif traduit le tournant dans lequel se trouve aujourd'hui le secteur de l'eau potable. La croissance accélérée de la population urbaine génère un accroissement important des besoins en infrastructures et en services publics urbains. Les difficultés financières des régies, la vétusté et la dégradation des réseaux dont elles ont la responsabilité, et plus encore la rareté des investissements dans le secteur ont incité le Maroc, sous la pression des bailleurs de fonds internationaux à recourir à la gestion déléguée au secteur privé pour répondre à l'accroissement de la demande en termes qualitatifs et quantitatifs. Il a donc fait le choix dans un premier temps de déléguer le service public des plus grandes agglomérations à des grands multinationales internationales dans le cadre de négociations de gré à gré (Casablanca, Rabat-Salé). Dans le cas d'Amendis, le contrat négocié pour la première fois au terme d'un appel d'offres international s'est traduit par le regroupement de deux villes, Tanger et Tétouan, pour rendre plus attractif le marché. Le recours au secteur privé rend particulièrement nécessaire la définition de formes de contrôle et de régulation du contrat afin d'assurer le respect des engagements contractuels de l'ensemble des parties

concernées, afin d'éviter les déboires qu'a connus la capitale politique du pays ou assurer l'extension du service y compris dans les quartiers les plus défavorisés, donc présentant une configuration urbanistique, sociale et économique plus complexe que dans les espaces urbains réglementaires.

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale en cours, il s'agit d'améliorer les conditions d'habitat de 80 % des 780 000 ménages résidents de l'habitat insalubre – habitat ancien dégradé, bidonvilles, lotissements clandestins, douars périurbains – à l'horizon de 2012, notamment avec le programme « Villes sans bidonvilles ». Sa réussite devrait donc s'accompagner de l'extension du taux de couverture du service et de l'amélioration de sa qualité, dans la mesure où le raccordement au réseau est prévu dans le cahier de charges.

Le règlement des difficultés institutionnelles (sécurisation foncière et résidentielle, responsabilisation des élus) mais aussi financière (taxe de premier établissement) reste la principale clé pour assurer la concrétisation de ces objectifs. La question des coûts tant du point de vue des investissements que de la prestation des services mais aussi de la définition des normes retenues par l'opérateur qu'il soit privé ou public constitue une variable de première importance, de la prise en compte de la capacité financière réelle des futurs bénéficiaires, mais aussi de leurs pratiques et de leurs attentes dépend la réussite de ce programme. La connaissance des services informels en milieu périurbain demeure trop lacunaire et ponctuelle pour évaluer réellement leur impact social. Son développement inscrit dans une approche pragmatique pourrait déboucher sur une reconnaissance de l'utilité sociale de ces pratiques et sur une meilleure articulation entre initiatives locales et gestion des services par les opérateurs, publics ou privés.

Dernier aspect, la répartition des volumes d'eau potable disponibles par habitant révèle des écarts importants entre les villes, variant de 1 à 4.5 (SNAT, *op. cit.*) En fait, le **rendement des réseaux de distribution est globalement faible** : il varie entre 50 et 80 %. Les principales causes sont la vétusté – les deux tiers des réseaux ont plus de 20 ans – mais aussi l'insuffisance des opérations de maintenance de l'existant, en particulier en termes de réhabilitation. Globalement la perte d'eau est estimée à près de 30 % de l'eau mobilisée pour l'eau potable et parfois plus. La politique actuellement mise en œuvre et qui devrait se poursuivre est d'atteindre un rendement de 75 % en 2006 et 80 % en 2008 ce qui permettrait de dégager par cette seule mesure 120 millions de m<sup>3</sup> d'eau / an. La promotion des programmes d'économie d'eau permettrait selon le Plan National de l'Eau (2002) de dégager près de 200 millions de m<sup>3</sup> au niveau du secteur Eau Potable sur les 2 milliards escomptés et de ce fait, de compenser d'ici 2010 la croissance de la demande globale en eau potable.

L'alimentation en eau potable des populations rurales n'a fait pas l'objet de la même attention de la part des pouvoirs publics que le milieu urbain. Les principales raisons évoquées par le Plan de Développement économique et social<sup>1</sup> en sont la dispersion de l'habitat, l'insuffisance des investissements publics dans le secteur et la faiblesse du cadre institutionnel. En effet, au cours de la seule décennie 1980-1990, l'État n'allouait que 10 DH par habitant et par an à l'amont et les intervenants multiples. Il n'existe aucune structure de planification, de coordination et de suivi entre la Direction des Affaires Rurales (Ministère de l'Intérieur), Ministère de l'Équipement (DGH), les Communes rurales et les ONG. Par ailleurs, durant cette période, les évaluations mettent en évidence les défaillances en matière d'entretien. La maintenance des installations existantes est quasi inexistante, ce qui provoque dans de brefs délais leur mise hors d'état de fonctionner.

Les données statistiques disponibles permettent de mesurer l'ampleur du déficit qui affecte le milieu rural en matière d'accès à l'eau potable.

---

1. *Op. cit.*

En 1985, 1.6 % des ménages disposaient d'un branchement au réseau potable tandis que 76.6 % ont accès aux ressources naturelles (puits oued, source,...) et 4 % aux bornes-fontaines. En 1998/99, soit presque quinze années plus tard, 5.3 % des ménages ont accès au réseau d'eau potable, 6.6 % s'alimentent aux bornes-fontaines, alors que toujours près de 82 % d'entre eux continuent de s'approvisionner auprès des ressources naturelles.

Pour les ménages ruraux, le principal problème demeure l'absence de réseau (94.6 % en 1998/99). La distance moyenne parcourue pour s'approvisionner est de 821 mètres, ce qui représente en durée moyenne 17.5 minutes.

L'amorce d'une amélioration est perceptible mais elle demeure ténue aux regards des besoins. Elle est à mettre en relation avec le lancement d'un programme spécifique aux campagnes en 1995, soit quarante ans après l'accès à l'Indépendance : le PAGER.<sup>1</sup>

C'est en 1994 que le Conseil supérieur de l'Eau et du Climat a approuvé les résultats du Plan Directeur National d'Approvisionnement en Eau Potable des Populations et défini les orientations pour l'établissement d'un programme permettant un taux de desserte de 80 % dans un délai de 10 ans et un cadre institutionnel permettant de structurer le partenariat entre les différents départements ministériels, les collectivités locales et la population.

Le PAGER a donc pour objectif de pallier aux insuffisances et difficultés constatées. Il vise la desserte de près de 31 000 localités<sup>2</sup>, appelées communément *douars*, regroupant 11 millions d'habitants. Prévoyant l'installation d'équipements « simples » limitant les coûts d'investissement, **il privilégie l'accès par rapport au confort.**

Deux types de systèmes d'adductions d'eau potable sont retenus : 1. Des points d'eau aménagés pour 26 600 localités (86 % du total) dont la réalisation est confiée à la Direction Générale de l'Hydraulique. Le système est alimenté par des ouvrages de captage réalisés à partir des ressources disponibles sur place et une pompe, par un réservoir de stockage et un abreuvoir sans système de desserte. La gestion de l'eau, auto - produite localement, est confiée aux associations d'usagers, 2. Des piquages sur les conduites d'adduction régionales existantes ou projetées par l'ONEP pour 4 400 localités, situées à proximité. L'ONEP assure ainsi la production et la distribution jusqu'à la borne-fontaine confiée à un gardien gérant.

Du point de vue institutionnel, le PAGER repose sur un partenariat entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement, les collectivités locales et les associations d'usagers. Des commissions provinciales présidées par l'autorité locale et un comité national placé sous la présidence des Secrétariats Généraux des Ministères de l'Intérieur et des Travaux Publics sont constitués. Les communes rurales en vertu des prérogatives que leur accorde la Charte communale sont les maîtres d'ouvrage. Des associations d'usagers, condition pour l'éligibilité à toute demande d'intégration au PAGER, sont appelées à se former. Enfin, les Directions Provinciales de l'Équipement et l'ONEP ont la maîtrise d'ouvrage. Il est financé par de nombreux bailleurs de fonds, dont le Fonds Hassan II, l'UE, la KfW, la BAD, amont...). Il nécessite un investissement global estimé à 11 milliards de dirhams. En 1996, un compte d'affectation spécial a été créé pour contribuer au financement des projets inscrits au PAGER. De la même façon une surtaxe a été instituée en 1998. Gérée par l'ONEP, elle s'élève annuellement à 70 millions de dirhams.

Depuis le lancement de ce programme, les progrès sont sensibles en matière de taux d'accès. Si l'on s'appuie sur les résultats du RGPH de 1994, il s'établissait à 14 %. En 2002, il est estimé à 50 %, soit une progression moyenne de 4.5 en 8 ans. En 2001, la DGH avait touché 8 200 localités soit 5.05 millions d'habitants. L'ONEP était intervenu pour sa part dans 1265 localités soit 792 000 habitants.

1. Cette synthèse a été élaborée à partir de l'étude conduite par la DAT *Territoires, services publics de base et service d'intérêt économique général*, 2004.

2. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat a permis de décompter 39 302 localités en milieu rural.

Le taux d'accès évalué à 50 % ne doit pas masquer les contrastes qui subsistent et qui ont été mis en évidence lors de l'évaluation mi-parcours.

**En termes d'offres de service**, les conceptions mises en œuvre par la DGH et l'ONEP ne s'inscrivent pas dans la même philosophie de l'action. Pour la DGH le point d'eau à équiper doit satisfaire en priorité les besoins quantitatifs (20 l/j/hab) de populations jusque là enclavées. Les normes tant quantitatives que qualitatives sont prises en compte, mais de façon souple. La borne-fontaine est rarement à 500 m des habitations des plus éloignées et des branchements particuliers sont opérés sous la pression des habitants, y compris en l'absence de système d'assainissement. Les services de l'ONEP, attachés à l'engagement de la responsabilité de l'institution, ont une approche plus stricte des normes techniques tant du point de vue de la potabilité que des conditions de desserte.

L'ONEP, suite aux changements institutionnels intervenus au lendemain des élections de 2002, gère depuis janvier 2004 l'ensemble du programme PAGER. Une évaluation d'amont rurale à l'échelle nationale avec l'aide de la FAO est en cours de réalisation afin de définir une nouvelle stratégie d'action. Il est trop tôt pour mesurer les effets de cette nouvelle gestion.

**Du point de vue de la demande**, les études révèlent que tant que l'offre ne donne pas un niveau de confort qui reprend les standards urbains (par le branchement individuel), toute ressource en eau alternative sera prioritairement face à une eau payée au prix fort sans pour autant diminuer la corvée d'eau. Dans les projets ONEP par exemple, le prix de l'eau à la borne fontaine est de 10 dirhams par m<sup>3</sup>. La consommation moyenne des populations rurales à partir des bornes-fontaines est de 5.7 l/j/hab ; 30 % des ménages n'y ont pas recours et 40 % y puisent toute l'eau de boisson.

**Du point de vue financier**, 52 % du financement s'est fait en dehors des dotations du budget général de l'État ou des prêts concessionnels. **Entre 1995 et 2001**, la Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l'Intérieur) estime **l'enveloppe consacrée au PAGER à 1 739 millions de dirhams**, soit un rythme moyen annuel de 250 millions répartis entre l'État (88 %), les communes rurales (7.3 %), et les populations (4.3 %). Il était prévu initialement dans le projet une ventilation de 80/15/5. Les résultats conduisent à souligner la faible implication des collectivités locales et des populations. Le rapport d'amont (2003) souligne en la matière **l'inégale application de l'approche participative**. Les conventions tripartites sont rarement signées avant les travaux, les assemblées générales des associations d'usagers inégalement tenues. Plus largement, les associations d'usagers présentent une faible capacité en matière de gestion technique, sanitaire et financière par manque de formation. La tarification qu'elles adoptent correspondent rarement aux objectifs initiaux du programme et remettent en cause la durabilité des infrastructures financées car elle recouvre seulement 29 à 60 % des dépenses engagées dans le cas de desserte par borne-fontaine.

À leur décharge cependant, le manque de souplesse dans le mode de gestion qui leur est proposé : la gestion directe est la seule proposée alors que parfois les usagers préféreraient une gestion par l'ONEP ou par des opérateurs privés locaux. Les communes rurales portent indéniablement une part de responsabilité dans la situation observée, notamment en ce qui concerne le respect de la qualité du service auprès des usagers. En fait, le manque de confiance de la population contribue aux retards dans la réalisation des travaux et débouche le plus souvent sur l'intervention de l'autorité locale.

Enfin, malgré la surtaxe PAGER, l'ONEP reste cantonné dans des structures de financement dominées par des emprunts extérieurs et les dons.

L'élargissement récent des prérogatives de l'ONEP à l'ensemble du territoire national devrait conduire à une réflexion approfondie sur le mode de structure et de financement du PAGER en vue de privilégier le développement rural et l'accessibilité des populations les plus pauvres. Il sera nécessaire d'envisager une restructuration/formation de son personnel, davantage sensible aux aspects techniques et commerciaux qu'aux conditions requises pour une mission de proximité dans un milieu marqué par l'analphabétisme, la pauvreté et l'enclavement.

Ainsi alors qu'il doit assurer un rôle social en milieu rural, l'ONEP doit préserver dans le même temps ses équilibres financiers sachant que le secteur d'amont y présente des déficits importants, notamment en termes de recouvrement de coûts. Pour résoudre ce dilemme, une plus forte implication financière de l'État dans le PAGER semble nécessaire, au risque de marginaliser une grande partie des campagnes.

À côté du PAGER, il faut faire le point sur l'**alimentation en eau potable des centres ruraux**. Ils jouent un rôle de première importance dans l'animation et la structuration de l'espace rural. Ils bénéficient le plus souvent de l'adossement à un souk hebdomadaire et des apports des activités liées à la route.

Dans leur grande majorité, ils connaissent un **déficit** en équipement et des défaillances dans la prestation de desserte en eau potable, tant en termes de taux de raccordement que de rendement. De la compétence des collectivités locales, les communes rurales font de **plus en plus appel à l'ONEP par le recours au contrat de gérance**. Plus de 300 demandes sont en instance. Cette opération exige des communes un engagement à travers une convention à signer avec l'ONEP et la mobilisation de 30 % du coût de l'investissement. La question financière est donc primordiale. Si dans les provinces sahariennes ou sur les zones frontalières, les communes rurales obtiennent rapidement le concours du Conseil Provincial et de la Direction Générale des Collectivités locales, les autres communes éprouvent de grandes difficultés pour mobiliser leur quote-part.

L'ONEP gère ainsi 164 centres ruraux non retenus par la Direction de la Statistique comme urbains. Sur 348 centres gérés, un peu plus de 46 % n'atteignent pas les 5000 habitants, plus de 63 % ont moins de 10 000 habitants et 21 % seulement comptent plus de 20 000 habitants.

D'après une enquête de la Division Eau et Assainissement (DGCL/Ministère de l'Intérieur), 763 centres ruraux dont 709 chefs – lieux de communes rurales sont gérés directement par les collectivités locales et 358 le sont par des associations ou des organisations traditionnelles. 40 centres enfin sont gérés par les régies et 9 le sont par les sociétés privées (Lydec, Redal et Amendis). La desserte de ces dernières s'inscrit dans l'extension des réseaux des grandes agglomérations aux zones périurbaines – une péréquation étant rendue possible entre rentabilité du réseau de distribution de la ville et celui moindre des petits centres agglomérés, dès lors que les collectivités locales concernées acceptent de déléguer la gestion de l'eau potable mais aussi de l'assainissement liquide.

Néanmoins, un certain nombre de contraintes subsistent : 1, le faible niveau de vie des populations 2, les capacités financières limitées des collectivités pour participer à l'investissement, 3, l'absence de réflexion sur l'assainissement liquide et 4, une faible implication des services de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire dans la mise en place des documents de planification adéquats.

Le secteur de l'eau potable exige donc une réflexion d'ensemble en termes d'aménagement du territoire, dans laquelle le rôle de l'État demeure central. Par son implication financière, celui-ci est le garant de l'équité sociale et territoriale, au moment où la multiplicité des acteurs et l'ouverture au secteur privé tendent à mettre davantage au premier plan les considérations économiques, en particulier les recouvrements des coûts.

#### 4.1.3. La desserte en électricité

Tout comme dans le secteur de l'eau potable, l'État avec le recouvrement de sa souveraineté et au titre de la marocanisation met fin aux activités de la société *Énergie Électrique du Maroc (EEM)*. Par dahir du 5 août **1963**, est créé l'**Office National de l'Électricité (ONE)**. Il est chargé du service public, de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique. Dans les grandes villes, les régies et depuis peu les concessionnaires privés, prennent le relais et assurent la distribution aux usagers.

La puissance installée par l'ONE est passée de 415 MW en 1960 à 1989 MW en 1989 pour atteindre 4 410

MW en 2002<sup>1</sup>. L'hydraulique ne représente à cette date que 1 167.3 MW, soit moins de 30 % du total installé et 8 % du total consommé qui s'élève à 15 539 600 000 de kWh.

L'électricité – 634 000 TEP en 2002 – ne représente plus que 6 % du total énergétique consommé dans le pays. La production d'électricité hydraulique représente 221 300 TEP<sup>2</sup> soit 69 % du total produit tandis que 362 000 TEP ont été importés.

Ainsi, la production d'énergie hydraulique à laquelle a été adjoint la production d'électricité éolienne depuis 2000 représente une part modeste des besoins en électricité du pays. Ceux-ci sont complétés par les achats à l'étranger rendus possible notamment grâce à l'interconnexion avec le réseau espagnol en service depuis mai 1998, par un système de câbles sous-marins.

En termes de bilan énergétique, le Maroc produit 321 100 TEP et en importe 11 381 700, dont 97 % sont constitués par le charbon et les hydrocarbures importés; le Maroc est donc très dépendant de l'approvisionnement extérieur et sensible aux aléas des cours mondiaux, qui peuvent contribuer au déséquilibre de sa balance des paiements<sup>3</sup>.

Presque la moitié du total des ventes de l'ONE, soit 6 857 000 000 de kWh est destinée aux clients directs, 66 % sont représentés par la haute et moyenne tension (4 501 000 000 kWh), consommées à hauteur de 3 213 000 000 kWh par l'industrie, par la basse tension (2 356 000 000 kWh), destinée essentiellement aux ménages (1 630 000 000 kWh) et par l'éclairage (609 000 000 kWh). Le restant – 7 228 000 000 kWh. – est acheté par les distributeurs, soit 52 % du total vendu.

Alors qu'en 1963, le nombre de clients directs ne dépassait pas les cent mille, l'ONE fournissait en 2003 à près de 4.5 millions de clients dont 2.4 directs, une consommation d'électricité qui a été multipliée par 150. Le réseau durant cette période est passé d'une longueur de 9000 à 140 000 km; enfin la consommation par foyer est passée de 220 à 1200 kWh.

**En termes d'accessibilité au service, l'électrification des ménages est encore modeste à l'échelle du pays.** Comme nous l'avons constaté, à la fin du Protectorat, celle-ci concernait une infime part des ménages marocains qui s'éclairaient en grande majorité à la bougie de paraffine.

**En 1985**, presque 30 ans après l'accès à l'Indépendance, 39.3 % des ménages seulement disposaient de l'électricité. Les bougies étaient encore utilisées par 37 % des ménages, légèrement devancées par l'éclairage par pétrole (44.4 % des ménages) et par l'éclairage par gaz (17.7 % des ménages). Cela ne fut pas sans répercussion sur l'équipement des ménages en biens durables. À cette date, 36.9 % des ménages disposaient de la télévision, mais seulement 18.2 % d'un réfrigérateur et 0.9 % d'une machine à laver.

Ces résultats traduisent les écarts entre milieu urbain et milieu rural. Si 76.4 % des ménages vivant en ville avaient accès à l'électricité, ils n'étaient plus que 6.1 % en milieu rural. Dans ces conditions, seuls 10.3 % des ménages disposaient de la télévision (contre 66.5 % des ménages urbains) et 1.3 % d'un réfrigérateur (contre 37.1 % des ménages installés en ville) et aucun d'une machine à laver (1.9 % des ménages résidant en milieu urbain). L'éclairage était alors assuré presque pour moitié par pétrole (48.8 % des ménages ruraux) et par la bougie (33.9 % du total des ménages vivant à la campagne). Il est intéressant de souligner qu'à la même période, les ménages qui n'avaient pas accès à l'électricité en ville, s'éclairaient à la bougie pour plus de la moitié d'entre eux (50.6 % du total) plutôt qu'au pétrole (25.1 % du total) ou au gaz (23.9 %).

D'après le dernier recensement général de population et de l'habitat en 1994, 81 % des ménages urbains disposaient de l'électricité (contre 74.4 % en 1982 et 68.4 % en 1971), mais 70 % des centres urbains enregistraient un taux inférieur à cette moyenne. En termes d'armature, 35 % des villes de plus de 50 000 habi-

1. *Annuaire Statistique du Maroc 2003, op. cit.*

2. TEP : 1000 kWh = 0.26 T.E.P.

3. En août 2004, avec la poursuite de la guerre d'Irak et la faillite du groupe russe Youkos, le baril de pétrole a franchi la barre des 50 dollars.

tants ont un taux d'électrification inférieur à la moyenne urbaine, contre 72 % pour les moins de 50 000 habitants. Dans la catégorie des grandes villes, Agadir et Tanger affichaient des taux inférieurs à la moyenne nationale. Bien qu'il soit difficile de quantifier avec précision le phénomène, le déficit en matière d'électricité est observable dans les quartiers d'habitat non réglementaire et dans les périphéries rurales récemment annexées par la ville. La politique des branchements sociaux et la mise en œuvre de solutions originales comme dans le programme d'électrification des bidonvilles entrepris par la Lydec dans la métropole économique à partir de 2003 visent à réduire l'exclusion des ménages les plus pauvres mais aussi à lutter contre les tentatives de raccordements illicites, qui représentent un risque en raison de la non-conformité des installations ainsi qu'un manque à gagner pour les organismes distributeurs.

En **1998/1999**, l'électrification a été améliorée : **55.9 % des ménages disposent de l'électricité**, mais les écarts demeurent encore importants selon les milieux. Si **86.1 % des ménages en ville** sont raccordés au réseau, ils ne sont que **15.6 % en milieu rural**. Dans ces conditions, les solutions alternatives les plus couramment utilisées sont le gaz (44.2 % des ménages ne disposant pas de l'électricité) et les bougies (39.9 % du total). Dans ces conditions, l'équipement des ménages progressent timidement : 4.7 % des ménages ruraux disposent d'un réfrigérateur, 0.1 % d'une machine à laver et dans une plus grande proportion, d'une télévision (42,7 % des ménages). Pour les mêmes biens à la même époque, 94.3 % des ménages urbains disposaient d'une télévision, 65.1 % d'un réfrigérateur et 12.6 % d'une machine à laver.

Tout comme dans le cas de l'eau potable, à l'ampleur des déficits qui affecte le milieu rural, fait écho la vigueur des contrastes qui caractérise le monde des villes.

D'avantage que dans le secteur de l'eau potable, la dimension marchande à travers la logique de récupération des coûts est particulièrement prégnante. Le niveau différencié en matière d'accessibilité des populations a conduit l'État à envisager une intensification des actions en vue de l'élargissement de l'accès à l'électricité des populations rurales, à l'époque exclues du service pour leur grande majorité.

Dès le début des années quatre-vingt-dix, plusieurs programmes ont été mis en œuvre ou poursuivis. C'est le cas de la 2<sup>e</sup> tranche du Programme National d'Électrification Rurale (PNER), le Programme National d'Électrification Décentralisée (PNED) et le **programme d'Électrification Rurale Global (PERG)**.

Avec l'instauration de ce programme, la Direction de l'Électrification Rurale est créée en 1995 comme administration de mission. Sa tâche est la gestion globale du programme. Il vise l'électrification de 1.5 millions de ménages avec un rythme annuel prévu de 1 000 villages de 1996 à 2010. Son coût s'élève à 15 milliards de dirhams. Le financement est tripartite : ONE (55 %), collectivités locales (20 %) et abonnés (25 %). Toutefois en 1999, il a été décidé d'accélérer ce rythme pour atteindre les objectifs en 2006 et une électrification à 100 % en 2010.

Les réalisations s'élevaient à la **fin décembre 2003** à la **mise sous tension de 9 992 villages**, ce qui représenterait selon les estimations de l'ONE, un peu moins du tiers du total retenu par le programme. Le raccordement ainsi de 829 000 foyers ruraux permet de porter le **taux moyen d'électrification rural à 55 % des ménages**.

L'effort accompli se traduit par l'équipement des campagnes en réseau de transport de l'énergie électrique. Néanmoins, sa plus grande proximité n'est pas synonyme de raccordement et d'abonnement effectif des ménages. Ainsi le taux d'électrification qui correspond au nombre de foyers *électrifiables* sur le nombre total de foyers ne recouvre pas exactement la même situation que le taux de raccordement en zone électrifiée, soit la part des ménages d'une zone électrifiée qui sont effectivement raccordés au réseau. Aussi, est-il sans aucun doute nécessaire de nuancer les résultats obtenus. Ce caractère relatif est assez bien rendu par l'Annuaire Statistique du Maroc qui ne fournit pas le nombre d'abonnés au réseau, contrairement à l'eau potable.

Compte tenu du poids de la dimension économique de ce service, on peut s'interroger sur le poids que représentent réellement les localités faiblement peuplées, à habitat dispersé et/ou enclavées, ne présentant

pas d'urgence particulière en matière d'électrification. Il est à craindre qu'elles restent à la marge du processus en cours, à moins qu'on ne le propose aux ménages concernés à l'électrification décentralisée. Celle-ci est possible grâce à plusieurs sources de production : hydraulique, solaire, éolienne et groupe électrogène. Les responsables de l'ONE accordent une attention particulière au « kit photovoltaïque ». Plusieurs provinces sont concernées par l'expérience : Tata, Taroudant, Khénifra, Taza-Al Hoceima, Taourirt, Khemisset, Khouribga, Settat, El Jadida, Safi, Essaouira, Chichaoua. L'ONE a expérimenté successivement plusieurs dispositifs : **1.** l'intervention directe, **2.** la prestation de service faite pour le compte de l'ONE, **3.** l'action en partenariat avec le secteur privé.

Dans ce dernier cas, la démarche est appelée *Free for service (FFS)*. Le concept est défini par l'ONE comme la fourniture d'un service complet « électricité » au client par un prestataire de service privé qui couvre en plus de la fourniture et de l'installation des kits photovoltaïques, la réalisation de l'installation électrique intérieure des foyers avec fourniture de lampes et accessoires ainsi qu'un service d'entretien incluant le renouvellement du matériel pendant une période de 10 ans. Un tel dispositif impose des groupes puissants. Les premiers contrats ont été signés avec Total/Elf dans le centre du pays en 2002, avec BP/Apex BP Solar (France) dans la province de Chichaoua et avec Sunlight Power (Maroc) dans les provinces d'El Jadida, Safi, Essaouira en 2003.

Enfin à partir d'octobre 2002, deux agences commerciales ont été ouvertes sur deux sites pilotes (Aït Ourir et Khmis Zmamra) pour expérimenter le compteur « Nour » à prépaiement.

À travers ces différentes approches, on peut mesurer combien **la question financière et par conséquent la solvabilité des futurs clients demeure centrale dans l'accessibilité du service**. La capacité des bénéficiaires à garantir leur contribution au montage financier et à couvrir les frais de consommation demeure la contrainte majeure.

Ces expérimentations font question sur les choix qui président à la desserte de telle ou telle portion du territoire par tel ou tel opérateur, rendant par là même difficile la prise en compte à la fois de l'impératif économique (recouvrement des coûts) et la dimension sociale (accès à tous les citoyens). Ce dilemme conduit donc à reposer la question de l'équité dans sa dimension sociétale et territoriale.

## 4.2. Les services sociocollectifs

### 4.2.1. L'école

Paradoxalement, alors que l'enseignement a fait l'objet d'efforts soutenus de la part de l'État qui y consacre 25 % de ses dépenses, le Maroc demeure marqué par un taux d'analphabétisme supérieur à celui d'autres pays du monde arabe<sup>1</sup> et d'Afrique subsaharienne. Avec 84 % du coût total, l'État est le principal intervenant pour le financement du secteur. L'école bénéficie d'une attention particulière, mais se voit assigner des objectifs qui, dans le temps, ne se sont pas inscrits dans la même philosophie de l'action. Tributaire du degré d'évolution des sociétés locales, elle en est aussi le principal facteur de progression. Il est donc nécessaire d'avoir des écoles bien situées, au plus près des populations, des enseignants bien formés, équipés et motivés, une société convaincue du caractère fondamental de l'école car *l'effort de formation selon N. Bouderbala<sup>2</sup> reste dans la durée, le moteur de l'ascenseur social et du développement économique*. Face à cette approche soutenue par les Nations Unies, dans la perspective d'une amélioration du mieux-être des

1. Sur la période 1980-1995, il s'établissait à 56,3 % au Maroc contre 38,4 % en Algérie, 33 % en Tunisie, 48,6 % en Égypte.

2. Nagib Bouderbala, « La trajectoire du Maroc indépendant : une panne de l'ascenseur social » in *Critiques Économiques*, n° 10, 2003.

populations, les tenants du malthusianisme – à l’instar de ce qui se produit en démographie – restent plus méfiant et y décèlent de graves dangers : ... *certains gouvernements, que la montée du chômage des diplômés inquiète... sont peu encouragés à continuer à remplir les lycées et les universités, si c’est pour les voir en sortir sans emploi pour manifester contre eux dans la rue...* (N. Bouderbala, 2003, *op. cit.*)

Au moment où le Maroc accède à l’Indépendance, l’édification d’un nouveau système d’enseignement s’impose comme une priorité. Quatre principes en constituent les fondements : **généralisation, unification, marocanisation et arabisation.**

En effet, le pays hérite d’un système éducatif complexe en raison des types d’établissement, des filières de formation, du très faible taux de scolarisation des enfants musulmans (12 % des 7-14 ans en 1955), des effectifs très réduits du personnel enseignant marocain.

Alors que l’obligation scolaire est définie par dahir en 1963, l’unification, la marocanisation et l’arabisation semblent beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre, en raison de la pénurie d’enseignants<sup>1</sup> marocains dans tous les degrés de l’enseignement. Pour la seule première rentrée scolaire, c’est à l’accueil d’un peu plus de 200 000 enfants qu’il faut faire face.

Élargir l’accès au système éducatif et en améliorer la qualité constituèrent donc les deux objectifs fondamentaux des politiques successivement définies et inscrites dans les différents plans de développement économique et social pendant les trois premières décennies post-indépendance. Ils relèvent cependant davantage d’un discours bien rôdé que d’une véritable vision politique. Dans les faits, **à partir du milieu des années 60, s’amorce le ralentissement de l’effort de formation.** Les émeutes de Casablanca en mars 1965 sont contemporaines des premiers signes de saturation de l’emploi public (le nombre de fonctionnaires a été multipliée par 10). Elles sont une réponse aux premiers essais du pouvoir de ralentir la machine scolaire, notamment par l’annonce par le Ministère de l’Éducation Nationale de limiter le passage du premier au second cycle<sup>2</sup>. Cette orientation restrictive va guider la politique éducative pendant près de trente ans et peser sur les performances du système.

Cependant dès le **milieu des années 80<sup>3</sup> une réforme globale est envisagée** tant au niveau des structures et des contenus, en vue d’améliorer l’égalité des chances en matière d’accès et une amélioration de la qualité de l’enseignement dispensé en vue d’assurer et d’établir la *liaison éducation-formation-emploi*. Cette réforme s’inspire très largement des recommandations de la Banque Mondiale tendant à « *réduire la charge budgétaire de l’éducation, renforcer son efficacité, décharger l’État de certaines responsabilités au profit du secteur privé, considérer l’éducation comme un service payant et non comme un bien social...* »<sup>4</sup>. Le sys-

1. En 1956, le pays comptait 904 Marocains titulaires de l’enseignement dont 848 instituteurs et 50 professeurs du secondaire, contre 6500 enseignants français selon P. Vermeren, qui fournit ces données dans sa thèse *La formation des élites par l’enseignement supérieur au Maroc et en Tunisie au xx<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat d’histoire, Université Paris VIII, 938 pages, 2000.

2. Dans le plan triennal 1965-1967 est indiqué page 187 « *Caractères de l’enseignement du second degré : à l’inverse de l’enseignement primaire, il demeure un enseignement réservé à une sélection. Cette sélection est déterminée par les aptitudes des élèves et doit correspondre à l’expansion économique... d’où priorité donnée à l’enseignement technique et agricole et admission dans le second degré de 40 % des élèves admis à se présenter à l’examen d’entrée. Ce pourcentage constitue le maximum qu’il ne sera pas possible de dépasser pendant la durée du plan triennal...* »

3. Plan de développement économique et social 1981-1985 : « *la situation actuelle du système d’enseignement reste marquée par des aspects négatifs... : Les résultats atteints, quoique appréciables, ne sont pas en rapport avec l’importance des moyens humains et matériels mis en œuvre. Les caractéristiques de déséquilibre et d’inadaptation du système demeurent manifestes ; c’est ainsi que : 1. la non scolarisation par l’école publique atteint 35 % des enfants âgés de 7 ans et 53 % de ceux âgés de 7 à 14 ans entre 1978-1980, 2. les écoles privées ne contribuent que très faiblement à l’effort de scolarisation, puisque leurs actions sont marginales et visent essentiellement des buts commerciaux, 3. la pénétration du milieu rural par l’école n’a permis de scolariser que 29 % des enfants âgés de 7 à 14 ans en 1979-1980 contre 67 % en milieu rural. 4. L’écoulement des effectifs se traduit par des déperditions importantes et revêt un caractère sélectif, surtout au niveau de la 4<sup>e</sup> A.P où l’accès des élèves du secondaire dépend très souvent de la capacité d’accueil des établissements du secondaire dans chaque province...* » p. 32, vol. II.

4. Amina Debbagh, « Enseignement supérieur, stabilisation et ajustement » in *Bilan Décennal du programme d’ajustement structurel*, Rabat, octobre 1993, Association des économistes marocains.

tème éducatif n'échappe donc pas à la « politique d'ajustement » mise en œuvre à partir de 1983 dans un contexte de récession économique et d'expansion démographique. Toute une série de mesures fut adoptée en vue de comprimer les dépenses du secteur : **1.** modulation des effectifs des niveaux supérieurs selon les besoins de l'économie en main-d'œuvre, **2.** diminution des bourses du secondaire et du supérieur, **3.** rationalisation de l'utilisation des ressources humaines et matérielles, en particulier par l'allongement en moyenne de 20 % de l'obligation hebdomadaire de service des enseignants sans contrepartie salariale et par une révision du mode d'occupation des salles, et enfin **4.** diminution sensible des taux de redoublement afin de désengorger le système.

La réforme est poursuivie à la faveur du plan d'orientation 1988-1992<sup>1</sup>, qui vise à la refonte de l'enseignement fondamental, en deux cycles, respectivement de 6 et de 3 ans au terme desquels selon ses capacités, l'élève peut intégrer soit l'enseignement secondaire général ou technique, soit la formation professionnelle.

Mais c'est à partir de 1994, que de **nouvelles approches de développement** commencent à se dessiner. Une Commission Spéciale d'Éducation-Formation est constituée par le souverain. Les résultats de ses travaux<sup>2</sup> sont rendus publics en 1999. Ils permettent d'ouvrir un débat élargi au moment où les acteurs de la société dans leur ensemble (gouvernants, société civile, chercheurs, médias) s'inquiètent de la situation de crise dans laquelle s'enfonce le système éducatif. Ils débouchent sur la définition de la **Charte nationale d'éducation et de formation** au lendemain du discours royal d'octobre 1999. Elle constitue désormais la référence sur les orientations d'action dans le domaine de l'éducation, abordé dans ses différentes composantes. La période **2000-2009** est alors **décrétée décennie nationale de l'éducation et de la formation**. Cette décision de faire de l'éducation une priorité traduit la volonté de remédier à la crise, plus largement il s'agit de faire en sorte que :

Pour appréhender les grandes évolutions, nous disposons en particulier des travaux conduits par la Direction de la Statistique : exploitation des résultats des recensements 1982 et 1994, indicateurs sociaux 1991, 1997, 1998/99, ainsi que les Annuaire statistiques, depuis le début de la décennie quatre-vingt-dix. Nous y avons adjoint les différents plans ainsi que les mises au point réalisées dans le cadre du SNAT. La tenue du prochain recensement en septembre 2004 a pour effet de créer un temps de latence. Il est regrettable que nous ne puissions pas tenir compte des résultats dans le cadre de ce travail, compte tenu des délais pour leur exploitation et leur publication.

Le **taux d'analphabétisme** de la population âgée de 10 ans et plus est passé de 87 % en 1960 à 48.3 %<sup>3</sup> en 1998/99, soit une baisse de presque 40 points en un peu moins de 40 ans. Toutefois cette régression est beaucoup plus lente en milieu rural où le taux s'établit à 66.9 % soit un peu moins du double de ce qu'il est en milieu urbain (33.7 %).

L'analphabétisme en 1998/99 demeure élevé chez les adultes (25-34 ans : 43.3 %, 35-44 ans : 58.3 % et 45-59 ans : 69 %) – au dessus de la moyenne nationale – et frappe davantage les personnes âgées (89.6 % des 60 ans et plus). Néanmoins, 25.3 % des 10-14 ans, 35.7 % des 15-24 ans, donc au sein des jeunes générations demeurent analphabètes, ce qui n'est pas sans incidence sur les conditions de développement du pays. Ce déficit est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain. À cette disparité de nature spatiale, s'ajoute l'effet « genre ». La population féminine représente 51 % de la population totale depuis 1960 et plus de 73 % d'entre elle est âgée de moins de 35 ans. Bien que sa situation se soit globalement améliorée, elle est plus durement frappée que la population masculine par l'analphabétisme qui s'aggrave selon le milieu de

---

1. *Plan de développement économique et social 1988-1992*, page 139.

2. Royaume du Maroc, Commission Spéciale Éducation-Formation, 1999 : « *Regards sur le système éducation formation au Maroc, réalisations, problématiques, dysfonctionnements* », 100 p.

3. *Indicateurs sociaux 1999*, op. cit.

résidence. Les petite filles sont plus touchées (48,2 % des 10-14 ans et 58.2 % des 15-24 ans) que les garçons, respectivement 16,2 % et 22,7 % pour les mêmes tranches d'âge. En milieu rural, c'est donc plus de la moitié des petites filles qui ne savent ni lire ni écrire (55 % des 10-14 ans).

Pourtant le **niveau d'instruction** a progressé durant la période intercensitaire 1982-1994. Le pourcentage des « sans instruction » est passé de 78 à 64 % au profit de ceux atteignant le cycle fondamental et secondaire, passant de 16.8 % à 28.3 %. Seuls 5.4 % des apprenants, soit 8.7 % en ville et 0.8 % en milieu rural atteignent l'enseignement supérieur.

La **population âgée de plus de 15 ans, sans instruction** a cessé donc de constituer la proportion dominante (48,4 % en 1998/99), mais les contrastes persistent selon les milieux : 67.8 % en milieu rural et 34.4 % en ville.

Cependant si l'on prend en compte le diplôme obtenu, **70.2 % de la population totale âgée de plus de 15 ans n'a aucun diplôme** (88,7 % en milieu rural et 56,9 % en milieu urbain). À l'échelle du pays, **20.5 % de la population obtient le certificat de l'enseignement fondamental**, premier diplôme qui sanctionne l'acquisition des connaissances fondamentales en lecture, écriture et calcul. Les écarts entre milieu rural et urbain sont tout aussi conséquents, puisque 9.8 % de la population rurale âgée de plus de 15 ans l'obtient contre 28.2 % en milieu urbain. La décision d'instaurer un niveau de diplôme minimal pour pouvoir exercer les fonctions de Président de conseil communal dans le cadre de la Réforme de la Charte adoptée en 2002 devrait avoir un double effet : éventuellement inciter la population à achever avec succès la scolarité de ses enfants en cycle fondamental, plus sûrement restreindre voire figer encore davantage le corps éligible.

Un **peu plus de six millions d'élèves** étaient **scolarisés en 2002**<sup>1</sup> dans les institutions d'éducation et de formation au Maroc (y compris le secteur privé). Cet effectif représente **55 % de la population âgée de 5 à 24 ans**. La proportion de filles poursuivant des études dans l'enseignement public est évaluée à 48 % du total. Elle a progressé de presque 8 points en une décennie. Le **secteur privé** exerce une influence grandissante. Alors qu'il absorbait 4.2 % du total des effectifs en 1992-93, il prend en charge **14 % des effectifs scolarisés en 2002-2003**.

L'enseignement préscolaire accueille 709 988 enfants âgés de moins de 7 ans – âge requis pour intégrer le cycle fondamental – ; il demeure constitué à 90 % par l'enseignement coranique. Les effectifs connaissent une évolution très contrastée et ont eu tendance à diminuer en une décennie (près de 9 %). Ce recul concerne le préscolaire moderne (– 60 %) alors que l'enseignement coranique a progressé sur la même période de + 6.5 %.

Le **cycle fondamental** qui s'étale sur une durée de 6 ans est considéré comme le niveau obligatoire requis pour l'acquisition des notions de base. Les effectifs globaux sont passés de 740 657 en 1960 à 2 742 833 en 1992-93 pour atteindre 4 101 157 en 2002-2003. Durant la période de l'ajustement structurel<sup>2</sup>, ils ont connu une baisse significative entre 1983 et 1988, passant de 2 474 000 à 2 110 000 élèves. Le mouvement a été inversé par la suite et les effectifs s'élèvent rapidement (plus de 20 % entre 1988 et 1991). Cependant cette baisse a touché davantage les zones rurales (– 24.2 %) que les zones urbaines (– 5.9 %). Or, l'inversement de la tendance en 1988-91 a été plus profitable pour les villes (+ 23.9 %) que pour les campagnes (+ 17.3 %). Ce phénomène est probablement à mettre en relation avec l'écart de revenu moyen par famille entre les deux milieux ; les familles les plus pauvres ayant été relativement plus touchées par la réduction des effectifs. En fait, la demande des familles rurales recule car la scolarisation a un coût, qui n'est pas jugé prioritaire au regard des autres dépenses auxquelles les ménages doivent faire face, alors que leur revenu tend à baisser.

1. *Annuaire Statistique du Maroc 2003*.

2. Md Tlemcani, « Impact de la politique d'ajustement sur les dépenses sociales au Maroc », in Bilan décennal du programme d'ajustement structurel et perspectives de l'économie marocaine, Associations des Économistes Marocains, octobre 1993.

Les filles sont les premières pénalisées par ce contexte. Elles ne représentaient que 29 % des effectifs en 1983 contre 46.5 % à la même époque en ville. Peu à peu cependant, leur part progresse globalement. Elles représentent 47 % des effectifs – tous milieux confondus – en 2002-2003 contre 28 % en 1960.

Sur la période intercensitaire 1982-1994, le taux de scolarisation est passé de 53.5 % à 62.2 %. Les filles vivant à la campagne bénéficient le moins de la scolarisation : 26.6 % en 1994 contre 80.4 % chez les citadines.

L'effectif des nouveaux inscrits en 1<sup>re</sup> année progresse, passant de 446 000 en 1990-91 à 592 060 en 2002-2003. Les élèves résidant en milieu rural représentent 57 % du total aujourd'hui contre moins de 50 % en 1990-91 ; mais les filles représentent toujours moins de la moitié des effectifs, même si leur part a progressé de plus de 7 points sur la même période.

La réussite scolaire peut se mesurer à partir de plusieurs indicateurs qui traduisent la difficulté que rencontrent les élèves à remplir les conditions requises pour suivre un cursus dans son intégralité et répondre aux exigences attendues au terme de leur scolarité. Nous ne retiendrons que quelques données significatives.

Le taux de redoublement dans le cycle fondamental public sur la période 1990-91/2002-2003 s'établit à 12.6 % tandis que celui observé au collège est d'un peu plus de 20 % des effectifs. En dépit de l'amélioration du taux de passage au secondaire qualifiant qui est passé de 38.5 % en 1990/91 à 42.5 % en 1998/99, le taux de réussite au baccalauréat s'établit aux alentours de 58 % sur la période. En 2002-2003, 150 367 élèves soit 28 % du total scolarisé dans le secondaire qualifiant étaient âgés entre 19 et 24 ans, traduisant par là même l'accumulation des années de retards dans l'accomplissement du cursus. Lors de cette même année de référence, le taux de réussite au baccalauréat est tombé à 46 % du total.

Tableau n° 1 : Répartition de la population scolarisée selon les cycles en 1992-1993 et en 2002-2003

	1992-1993	2002-2003
Effectif scolarisé*	4 302 077	6 234 740
– Féminin (public)	40.3	48 %
– Privé	4.2	14 %
Structure selon le cycle		
– fondamental	63.4 %	66 %
– secondaire	28.1 %	27 %
– supérieur	6.1 %	5 %
– formation professionnelle	2,4 %	2 %
Effectif pré scolarisé (4-6 ans)	779 043	709 988
– féminin	29.5 %	38 %
– coranique	76.9 %	90 %
Effectif fondamental (7-12)	2 727 833	4 101 157
– féminin	40.5 %	47 %
– privé	3.7 %	6 %
Effectif secondaire collégial (13-15 ans)	832 571	1 119 580
– féminin	40.9 %	44 %
– privé	1.3 %	2 %
Effectif secondaire qualifiant (16-18 ans)	375 163	556 204
– féminin	41.2 %	47 %
– privé	7.2 %	5 %

Enseignement supérieur (19-22 ans)	261 543	314 152
– féminin	36.5 %	46 %
– privé	2.5 %	6 %
Formation professionnelle	104 967	143 647
– privé	33.3 %	45 %

\* Non compris le préscolaire et les effectifs scolarisés dans les établissements relevant de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE). Cette structure a été créée en 1990. Elle s'est substituée à l'ancienne Mission Culturelle et de Coopération créée en 1957<sup>1</sup>. Ces établissements ont accueilli en 2003 un peu moins de 20 000 élèves scolarisés de la moyenne section maternelle jusqu'au baccalauréat et dont plus des deux tiers sont Marocains. Une seule classe préparatoire subsiste dans le système. L'EC option mathématique est ouverte au Lycée Descartes (Rabat) depuis 1990-1991.

Source : *Annuaire statistique des années retenues.*

Ces données permettent de mettre à jour une autre dimension de la question éducative. Jusqu'à présent, la préoccupation majeure de l'État a été de déployer les efforts nécessaires pour assurer la généralisation de l'accès à l'école, inscrite dans une dimension essentiellement quantitative. La médiocrité des performances enregistrées dans l'enseignement public tant en termes de suivi des cycles dans les temps requis que du passage d'un cycle à un autre et de l'obtention des diplômes les sanctionnant, invite donc à une réflexion d'ensemble sur la qualité de cet enseignement, au moment où les pouvoirs publics ont décidé d'encourager le secteur privé à intervenir davantage. Alors que jusqu'au milieu des années 90, les deux principaux clivages étaient constitués par le milieu de résidence et le sexe, le risque est grand de voir se surimposer à ces deux facteurs discriminants, celui de la capacité financière, avec comme corollaire l'aggravation des disparités socio spatiales.

Le nombre d'établissements dans l'enseignement fondamental public est passé de 1000 en 1960 à 1318 en 1970-71, 2333 en 1980-81, 6746 en 2002-2003. Le corps enseignant, totalement marocanisé dans les premières années de l'Indépendance, est passé de 17 916 personnes en 1960-61 à 34 277 en 1970-71, 83 616 en 1990-91 et à **135 199 en 2002-2003**, dont 40 % sont des femmes. Alors que les effectifs enseignants ont augmenté durant toute la période, le **taux d'encadrement** a baissé lors de la phase d'ajustement structurel passant de 34.4 élèves par enseignant en 1983-1984 à 25.7 en 1988-1989. Ce recul est à mettre en relation avec la désaffectation de l'école par les familles en raison de la charge qu'elle représente alors, notamment en milieu rural. Depuis, le taux n'a pas cessé d'augmenter, pour se stabiliser depuis 1992-1993 à 28 élèves par enseignant. En **2002-2003**, il s'établit à **28.7**.

Du point de vue matériel, le **nombre d'élèves par classe** est stable depuis le début des années 90 et s'établit à 28. En 2002-2003, il a augmenté à **29**. En milieu rural, il est un peu plus faible puisqu'il s'établit à 25. En revanche, le **nombre d'élèves par salle utilisée** est beaucoup plus élevé : **44 en 2002-2003**, soit **52 en milieu urbain** contre **38 en milieu rural**. Pourtant le nombre de salles utilisées a augmenté, passant de 115 210 en 1998-99 à 133 587 en 2002-2003, soit + 16 % en cinq années, mais ne suffit pas à améliorer les conditions d'occupation des locaux dont dispose le Ministère de l'Éducation Nationale.

Dans le **secteur privé**, qui prend en charge à l'échelle nationale 5.6 % des effectifs en 2002-2003 soit 216 519 élèves, le nombre d'établissements est passé de 625 en 1999-2000 à 967 en 2000-2001 soit une augmentation de 54.8 % en une année scolaire. Le corps enseignant pour sa part est passé de 5 819 personnes en 1999-2000 à 10 354 en 2002-2003 soit une progression de 78 % en deux ans. Enfin, durant la même période le nombre d'élèves par enseignant est passé de 29.7 en 1999-2000 à 20.7 en 2002-2003. Le choix du secteur privé par les familles qui en ont les moyens se traduit donc par des conditions matérielles plus favorables. Il demeure cependant un certain nombre d'inconnues pour appréhender pleinement les

1. B. Allain, El Mansouri, *La coopération éducative française au Maroc*, OCPF, Rapport annuel, Édition Khartala, 2000.

caractéristiques de ce secteur. Nous ne disposons pas en effet de données sur les taux de redoublement, de passage d'un cycle à un autre, ni sur le taux de réussite aux examens. Cependant, l'engouement actuellement manifesté par les familles dans les grandes villes pour ce type d'enseignement traduit sans aucun doute un double mouvement : permettre à leurs enfants d'accéder aux meilleures conditions nécessaires à la réussite, mais aussi éviter la mixité sociale qu'induit l'enseignement public, sachant que le montant des frais de scolarité écarte d'emblée les familles les plus modestes.

L'amélioration de l'accès à l'éducation en moins d'un demi-siècle reflète les efforts indéniables consentis par l'État. La réduction continue du taux d'analphabétisme et les progrès en termes de taux de scolarisation dans l'enseignement primaire en sont les signes tangibles.

Cependant, en dépit de ces progrès, les réalisations du secteur éducatif restent encore en deçà des aspirations de la société. La scolarisation de la petite fille et le comblement du déficit qui affecte le milieu rural restent des enjeux de première importance. Selon le SNAT, *à ce rythme, les perspectives de généralisation de l'éducation de base peuvent être envisagées dans un horizon d'une vingtaine d'années, à condition que l'éducation de base continue à être au centre des préoccupations*<sup>1</sup>.

À ces questions, s'ajoute un volet plus qualitatif. L'obtention du diplôme pour beaucoup de jeunes aujourd'hui n'est pas synonyme d'intégration, mais bien au contraire de chômage. L'adéquation entre formation et emploi constitue donc un véritable défi qui ne peut se résoudre par la seule réduction des conditions d'accès au supérieur. Elle passe par la redéfinition des critères qui fondent un enseignement de qualité : rigueur dans l'acquisition des connaissances, maîtrise des langues d'enseignement, lutte contre les fraudes durant les examens tant du secondaire que du supérieur. Aujourd'hui, ces conditions préalables sont loin d'être remplies, alors qu'émerge rapidement un système éducatif à plusieurs vitesses – urbain-rural, centre-périphérie, public-privé – non sans risque pour la cohésion sociale.

#### 4.2.2. La santé

Être en bonne santé est certainement l'une des préoccupations majeures la mieux partagée. L'amélioration de l'état de santé de la population signifie l'allongement de l'espérance de vie à la naissance, la disparition de certaines maladies, une meilleure qualité de vie et des conditions propices au développement économique et social.

Au lendemain de l'Indépendance, le Maroc ne disposait dans le domaine de la prévention que de 320 salles de visite et dispensaires ruraux et de 97 centre de santé et dispensaires urbains. En ce qui concerne l'infrastructure hospitalière, il n'y avait que 36 hôpitaux généraux avec une capacité hospitalière de 15 900 lits. En 1960, le personnel médical s'élevait à 1 028 médecins dont 499 exerçant dans le secteur public, soit **11 331 habitants par médecin**, tandis que l'effectif du personnel paramédical n'était que de 803 infirmiers soit **14 478 habitants par infirmier** et 3 400 aides sanitaires, **3419 habitants par aide sanitaire**.

L'état sanitaire de la population marocaine était alors encore très déficient avec une morbidité répandue. En 1962, furent déclarés 8 204 cas de fièvre typhoïde, 17 982 cas de paludisme et 2974 cas de bilharziose. Le nombre d'examen médicaux et de soins paramédicaux assuré par les différentes formations s'élevait à 35 millions en 1960.

Depuis, le Maroc a eu pour objectif d'étendre les soins de santé primaire. Il s'agissait pour l'État de doter le pays d'une infrastructure suffisante aussi bien d'action ambulatoire qu'hospitalière et d'assurer la formation du personnel médical et paramédical en vue de satisfaire les besoins croissants de la population en matière de santé, compte tenu de la croissance démographique. Plus largement, l'édification du système de santé

---

1. Voir page 197, Volume *Bilan-diagnostic* du SNAT.

national a été profondément déterminée par le modèle dit hospitalo-universitaire comportant deux structures distinctes : l'une urbaine et hospitalière, inspirée du modèle européen tel qu'il avait mis en place dès le Protectorat, et l'autre rurale et légère, axée sur la vaccination de masse, la prophylaxie, l'hygiène de milieu, assurées en grande partie par des équipes mobiles. Ces choix ont contribué à aggraver l'inégale adéquation entre l'offre et la demande dont souffrait anciennement le système. Cette dichotomie n'a pas pu être véritablement réduite en raison de la définition des programmes d'investissements qui ont davantage visé le développement de structures sanitaires à vocation curative que les problèmes de santé prioritaires. Jusqu'au début des années 80, 79 % des dépenses d'investissement allaient aux hôpitaux contre 21 % pour les structures ambulatoires.

La construction des hôpitaux dans les principales zones urbaines a absorbé la majorité du budget de la santé. Ce n'est que durant la décennie 90 que la priorité a été accordée aux services de soins de santé primaires et aux zones rurales :

- en développant les installations de soins de santé primaires, en formant des équipes itinérantes en milieu rural, en améliorant la qualité du personnel,
- en encourageant les programmes de soins de santé maternels et infantiles afin de réduire l'incidence de la diarrhée et de la malnutrition, en étendant les programmes de vaccination et en contrôlant les grossesses et les accouchements.

Parallèlement, le développement rapide du secteur privé, fortement concentré – 75 % des structures à Rabat et à Casablanca – a encore compliqué le dispositif.

Les indicateurs montrent une amélioration et un élargissement de l'accès aux soins et services médicaux. Grâce à l'augmentation de l'effectif des médecins et du personnel paramédical<sup>1</sup>, au nombre respectivement de 13 955 et de 27 644 en 2002, le nombre d'habitants par médecin est tombé à 2123 en 2002<sup>2</sup> tandis que celui par membre de personnel paramédical s'élève à 1072 à la même date.

L'offre de soins a pu être étendue grâce à l'augmentation du nombre d'établissements sanitaires. En 2002 on compte dans le secteur public 175 hôpitaux dont 53 implantés localement, 1132 centres de santé rurale, auxquels il faut ajouter 842 dispensaires ruraux et 583 centres de santé urbains, soit au total 2687 établissements de santé. Le nombre d'habitants par établissement sanitaire s'est amélioré passant de 17 092 en 1980 à 11 027 en 2002. En revanche en termes de **capacité hospitalière publique**, la situation s'est dégradée. Si le Maroc dispose de 25 091 lits en 2002 contre 18 235 en 1960 soit une augmentation de 37.6 %, **le nombre de lits pour 100 000 habitants est passé de 156 en 1960 à 84 en 2002.**

Le secteur privé<sup>3</sup> pour sa part est composé de 5752 cabinets libéraux, de 307 laboratoires et de 229 cliniques privées en 2002, soit 4845 lits.

Cependant, plus de 80 % de la population dépend du secteur public pour les services de santé et leur répartition géographique montre l'ampleur des disparités entre milieu urbain et milieu rural. Rabat et Casablanca sont les deux plus importants C.H.U.

Les vastes campagnes publiques de vaccination contre les principales maladies, le développement de la prévalence contraceptive et un meilleur suivi de la maternité ont permis de réduire le taux brut de mortalité qui est passé de 10.6 ‰ en 1980 à 5.6 ‰ en 2002. L'espérance de vie à la naissance en a été allongée, passant de 59.1 en 1980 à 70 en 2001.

1. Nous avons comptabilisé le personnel paramédical public auquel nous avons adjoint les sages-femmes (105) et les 970 infirmiers autorisés à exercer à titre privé.

2. *Annuaire statistique du Maroc 2003.*

3. Zine Eddine El Idrissi M. Driss, La couverture médicale au Maroc, in *Critiques Économiques*, n° 10, 2003.

Néanmoins, bien que le taux de mortalité infantile ait baissé passant de 57.4 ‰ en 1988-92 à 36.6 ‰ en 1992-97, il frappe plus durement le milieu rural que le milieu urbain, respectivement 69,3 ‰ et 46.1 ‰.

Le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances certes en recul – il est passé de 332 en 1980-1998 à 228 en 1992-1997 et est estimé à 180 en 2001<sup>1</sup> – demeure parmi les plus élevés au monde. Tout comme dans le cas de la mortalité infantile, la mortalité maternelle frappe plus durement les femmes vivant en milieu rural – 278 en 2001 – qu'en milieu urbain 75.

La part des soins de santé de base dans le budget de l'État a atteint 1.8 % en 1997-98 contre 1.3 % en 1990. La même année, la part de ces dépenses dans le budget du Ministère de la Santé était de 37.2 %. Sur ce montant 70 % ont été consacrés au fonctionnement et 30 % à l'investissement. Entre 1990 et 2002, les dépenses publiques totales par habitant ont progressé, passant de 75.3 dirhams en 1990 à 174.9 dirhams en 2002, mais elles sont plus faibles par rapport à d'autres pays arabes<sup>2</sup>. Les soins et les biens médicaux sont encore chers par rapport au pouvoir d'achat des populations, d'autant que **l'assurance maladie<sup>3</sup> demeure limitée**. Elle ne couvre que **13.5 % de la population totale** et concerne davantage les ménages urbains (21.8 %) que les ruraux (3.5 %). La population pauvre et les classes moyennes n'en bénéficient pas convenablement. Le taux de couverture médico-sanitaire passe de 2.3 % parmi les 20 % de la population la plus défavorisée à 35 % chez les 20 % de la population la plus aisée; de même en termes de dépenses de santé, les 20 % de la population la plus défavorisée consacrent 59.7 dirhams annuellement et par personne, contre 1001.5 dirhams chez les 20 % les plus aisés de la population durant la même période.

La **quasi-absence d'un système de solidarité institutionnalisée** dans le domaine de la santé, pénalise donc en tout premier lieu les populations résidant en milieu rural, que l'on dénombre en grande majorité parmi les plus pauvres.

Pourtant, le **taux de recours au personnel médico-sanitaire pour les soins a progressé**, passant de 53.5 % en 1991 à 65.5 % en 1998. L'amélioration est encore plus nette à la campagne (+15.2 points contre +8.3 points en ville) mais les ruraux s'adressent moins au personnel médico-sanitaire (56.5 %) que les citadins (70.8 %) lorsqu'ils sont malades ou blessés. Ce sont les médecins qui sont consultés par l'écrasante majorité, y compris en milieu rural (respectivement 88.2 % et 84 % en 1998). Les consultations ont lieu dans les établissements de santé publique (45.9 %) et dans les cabinets privés (44.2 %).

## 5. Accessibilité et spatialité

L'analyse sectorielle des principaux services de base tant en termes d'infrastructures (routes, eau potable, électricité) que d'équipements socio publics tels que l'école ou la santé appellent un certain nombre de remarques du point de vue de l'accessibilité spatiale, à l'échelle régionale et provinciale.

### 5.1. Les routes

L'analyse de la densité du réseau revêtu à l'échelle régionale permet de mettre à jour une concentration le long du littoral accompagnée d'une jonction aux principales grandes villes couvrant les périmètres irrigués et

1. Maroc, *Rapport de développement humain, 200*, – *Gouvernance et accélération du développement humain*, PNUD,

2. Quand le Maroc consacre 56 US\$ par habitant, la Jordanie en réserve 134, la Tunisie 118 et le Liban 398.

3. Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan : *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999, premiers résultats*, Direction de la Statistique, 2000.

les zones minières. Ce dispositif a évolué dans le sens d'un renforcement du maillage dans les régions déjà fortement intégrées au marché tandis que les zones montagneuses et présahariennes sont restées à la marge. Ainsi les provinces de Taroudant, Ouarzazate, Tiznit, Tan Tan, Tata, Guelmim mais aussi de Boulemane, Figuig et d'Errachidia se singularisent par la faiblesse des densités du réseau revêtu (tableau n° 2). Le PNRR, qui constitue comme nous l'avons souligné un programme de désenclavement du monde rural, a donc visé lors de son lancement à améliorer l'équipement des provinces jusque là délaissées.

Sept provinces sur les quarante cinq les moins desservies ont bénéficié de 31 % du linéaire inscrit au PNRR. Il s'agit des provinces ayant en programmation chacune d'un linéaire d'au moins 450 km, soit Taroudant, Ouarzazate, Azilal, Taza, Khénifra et Errachidia. Globalement, toutes les provinces ayant un réseau revêtu de moins de 10 km pour 100 Km<sup>2</sup> ont bénéficié du linéaire programmé. Elles devraient donc bénéficier de près de 5390 km du linéaire du PNRR soit près de 48 % du total.

Cependant, quelques provinces ont été déclarées prioritaires bien qu'elles présentent déjà une grande densité de réseau revêtu. Il s'agit de celle de Settat qui dispose d'une programmation de 430 km dans le PNRR et de celle d'El Jadida qui bénéficie d'une programmation de 321 km. Ces exceptions sont probablement à mettre en relation avec le poids différencié des acteurs locaux lors du processus de programmation. Il en va de même, bien que dans une moindre mesure dans les provinces de Safi, Béni Mellal, Tétouan ou Chefchaouen, bien qu'elles présentent les mêmes caractéristiques que celles de Taounate, Khémisset, Khouribga, Nador ou Al Hoceima. Il faut sans aucun doute voir dans ce traitement différentiel les mêmes motifs que ceux observés à Settat et El Jadida.

Les provinces les moins concernées par le PNRR sont composées en grande majorité des zones faiblement habitées (Tan Tan, Guelmim...), des périphéries des grandes villes (Casablanca, Rabat, Fès, Meknès, Tanger, Kénitra, Sidi Kacem...) ainsi que des périmètres irrigués.

Enfin en termes de réalisation, plusieurs provinces telles que Tétouan, Al Hoceima, Taounate, Taza, Khénifra, Azilal et Essaouira n'atteignent pas les 50 %, à moins de deux ans de la fin du Programme.

Si des priorités sont retenues (zones pauvres du BAJ, zones de montagne) lors de la définition même du programme, la persistance d'interférences relevant d'autres considérations, souligne, si besoin est, la nécessité d'un cadre de mise en cohérence territorial propre à un meilleur recalage de l'action de l'État.

Tableau n° 2 : Densité du réseau routier revêtu par province (1999)

Provinces	Total revêtu + non revêtu (en milliers de km)	Densité réseau revêtu (km revêtu/100 Km <sup>2</sup> )	Linéaire PNRR en 1995 (en km)
Agadir-Ida outanane	1237.93	9.64	111
Al Hoceima	607.69	11.38	278
Assa-Zag			260
Azilal	1057.53	4.58	521
Beni Mellal	1373.42	13.18	183
Benslimane	889.47	20.39	154
Boujdour	273	0.27	
Boulemane	1494.19	3.89	338
Casablanca	527.27	27.43	26
Chefchaouen	791.54		139
Chtouka-Inezgane			231
El Haouz			70

El Jadida	1922.06	28.01	332
El Kelaa	1403.35	7.94	288
Errachidia	1874.65	1.36	496
Essaouira	1354.7	9.55	337
Es-Smara	1092.3	0.36	94
Fès	1191.96	15.74	73
Figuig	1438.70	1.11	288
Guelmim	1109.13	1.27	115
Ifrane	819.38	15.83	59
Kenitra	1628.09	20.10	241
Khemisset	1505.37	11.07	299
Khénifra	1580.28	8.13	455
Khouribga	907.03	13.08	335
Laâyoune	1417.41	2.26	122
Larache	399.52	13.38	169
Marrakech	2265.86	8.03	371
Meknès	1606.64	24.83	267
Nador	1143.	12.15	280
Ouarzazate	2765.18	2.46	494
Oued Dahab	3271	1.45	
Oujda	2200.79	5.89	392
Rabat-Salé	743.83	35.68	114
Safi	1395.4	12.38	236
Settat	2665.05	15.53	430
Sidi Kacem	1541.02	18.25	176
Tan-Tan	479.08	1.32	68
Tanger	314.74	22.26	47
Taounate	1317.13	12.82	351
Taroudant	2155.26	4.35	569
Tata	1158.06	1.78	356
Taza	1813.72	6.49	505
Tetouan	404.57	10.29	67
Tiznit	1345.3	9.03	303
<b>Ensemble</b>	<b>57 520</b>	<b>4.21</b>	<b>11 236</b>

Source : Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire : Territoires, services publics de base et services d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux, 2004.

## 5.2. L'eau potable

Le mode de définition du taux d'accès est tout à fait essentiel pour saisir ce qu'il recouvre exactement. Il est défini dans le cadre du PAGER par la DGH comme par l'ONEP comme un ratio qui rapporte à tout projet dans une localité l'ensemble de la population rurale résidente dans ladite localité. Ainsi calculé, cet indicateur ne prend pas en compte ni les normes de potabilité, de pérennité et de desserte, ni le fonctionnement même du système amont mis en place dans une localité. Sont donc ainsi occultés le tarissement de la ressource, l'arrêt de l'équipement ou les défauts d'entretien qui pourraient perturber le service.

La répartition géographique révèle de fortes disparités : 23 % seulement du total des localités qui constituent la campagne marocaine ont été touchées par le PAGER à ce jour. Ramené en termes de localités desservies, les taux d'accès déclarés révèlent surtout une action portée en priorité sur les localités de grande taille, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la progression du taux dans le futur.

Par province et par région, les contrastes sont significatifs. À l'échelle régionale, le ratio oscille entre 32 % dans la région de Chaouia-Ouardigha contre 69 % dans la région de Fès-Boulmane, tandis que 21 provinces n'atteignent pas le taux moyen national.

À l'intérieur même des régions, les disparités entre les provinces restent importantes, voire alarmantes, comme dans le cas de Safi, El Jadida, Settat, Essaouira, Taza, Taounate, Chichaoua et dans une moindre mesure, Nador, Tiznit, Larache, Khénifra, Khémisset et Chefchaouen. Ces provinces continuent à compter parmi les plus exposées aux problèmes de sécheresse (Essaouira, Safi, el Jadida, Chichaoua, Taza, Taroudant, Tiznit) et de prolifération des maladies hydriques (Tanger, Sidi Kacem, Boulmane, Azilal, El Hajeb). Les effets du PAGER sont donc limités dans ces provinces, tandis que neuf provinces sur treize du BAJ<sup>1</sup> se retrouvent parmi les douze provinces ayant le plus faible taux d'accès en 1998 (tableau n° 3).

Tableau n° 3 : Le PAGER dans les provinces les plus pauvres

Provinces	Taux d'accès en 1998 (en %)	Taux d'accès en 2002 (en %)
Al Hoceima	29.9	44
Azilal	20.3	58
Chefchaouen	31.1	40
El Kelaa	40.2	45
Essaouira	19.2	22
Ouarzazate	40.2	70
Safi	15.2	30
Sidi Kacem	27.4	50
Taroudant	24.9	46
Taza	41.9	34
Tiznit	28.1	43
Wilaya de Marrakech-Al Haouz	19.2	47
<b>Moyenne</b>	<b>28.1</b>	<b>48</b>

Source : Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire : Territoires, services publics de base et services d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux, 2004.

1. Les provinces retenues par le BAJ sont : Kalaa, Ouarzazate, Taroudant, Essaouira, Azilal, Chefchaouen, Sidi Kacem, Tiznit, Safi, Chichaoua, el Haouz, Taza, Al Hoceima.

Cette situation a été sensiblement améliorée dans les provinces d'Al Haouz, d'Azilal, de Sidi Kacem, de Taroudant et de Ouarzazate. Mais elle reste préoccupante dans les provinces de Safi, Essaouira, Taza et Chefchaouen. En dépit des efforts consentis, la marginalisation de certaines provinces est toujours à l'ordre du jour. Cela s'explique probablement par l'orientation des investissements en priorité vers les provinces bénéficiant d'un don ou d'un prêt. En revanche, lorsque la programmation n'obéit qu'aux règles du financement « interne », la formule du partenariat entre les communes rurales, les services extérieurs du Ministère des Travaux Publics et l'ONEP est privilégiée.

Les localités qui présentent une forte culture participative associée aux revenus, par exemple de l'émigration, [u1] ont pu proposer le paiement global de la part revenant à la commune rurale et leurs populations ont pu accélérer la procédure. C'est le cas dans la province de Chtouka-Ait Baha et Unies\* dans le Sous. En l'absence du relais que constituent les apports extérieurs, le risque est grand pour les populations de se retrouver à la merci du bon vouloir de présidents de communes qui font de la transmission de la demande et de l'engagement financier de la commune un objet électoral. Le poids prépondérant accordé à la participation financière parmi les critères d'éligibilité au PAGER entraîne des discriminations entre les collectivités, occultant de fait les principes de solidarité et d'équité socio sociale.

En dehors du Grand Casablanca, les régions qui enregistrent les plus fortes populations restent celles du Gharb-Chrarda-Beni Hssein, Doukkala-Abda et Tanger-Tétouan. Les deux premières correspondent à des zones de grande irrigation moderne alors que la troisième englobe des populations anciennement sédentarisées du Rif occidental. L'investissement de l'État dans la grande hydraulique et le dynamisme démographique ne sont pas relayés par le développement adéquat des équipements de base en matière d'amont rurale. Le taux d'accès et le pourcentage de localités touchées par le PAGER restent en deçà de la moyenne nationale. En revanche, dans les régions ayant les plus faibles densités de population (régions sahariennes, Oriental, Meknès-Tafilalet), les taux d'accès enregistrés sont parmi les plus élevés.

Analysé par le biais de la couverture spatiale tant en termes de localités desservies que de l'espace couvert, les résultats du PAGER sont donc limités.

Le Sous Massa a ainsi reçu le plus grand nombre de projets (1461), mais cela ne représente que 16 % des localités de cette région. Il en est de même pour Marrakech-Tensift-Al Haouz (979 localités ne représentant que 16 % de l'ensemble). Plus le nombre de localités augmente, plus l'intervention du PAGER se révèle délicate. Or, ce grand nombre de localités s'étend sur une grande partie du Haut Atlas occidental (Agadir, Taroudant, Al Haouz, Essaouira) et Central (Azilal, Ouarzazate). Dans ce dernier cas, la province d'Azilal a bénéficié d'une soixantaine de projets permettant de relever le taux d'accès à 58 % en 2002, mais rapportés au nombre de localités (1222), plus de 95 % d'entre elles n'ont pas été touchées par le PAGER, alors qu'il s'agit de populations rurales d'une province élue au titre du programme BAJ.

### **5.3. L'électricité**

En matière de couverture et de desserte du milieu rural en électricité, les écarts demeurent encore forts entre les régions (tableau n° 4).

Six régions sur seize présentent toujours un taux inférieur à la moyenne : Marrakech-Tensift-Al Haouz (44 %), Taza-Al Hoceima-Taounate (54 %), Doukkala-Abda (45 %), Tanger-Tétouan (42 %), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (31 %), Chaouia-Ouardigha (37 %).

L'électrification en cours dans le cadre du PERG a porté à la fin 2003 sur 31.18 % des localités du milieu rural. Il convient de souligner les efforts consentis dans certaines provinces du BAJ, considérées comme les moins équipées. Cependant, d'autres provinces restent encore très peu pourvues en équipements. C'est le

cas notamment de la province d'El Jadida, dont le taux de douars mis sous tension n'est que de 21.81 %, de la province de Settat (21.03 %) ou de Taounate (29.28 %).

Tableau n° 4 : Taux d'électrification rurale moyen par région (fin 2002)

Région	Taux d'électrification rurale (%)
Chaouia-Ouardigha	37
Doukkala-Abda	45
Fès-Boulmane	65
Gharb-Cherarda-H'ssein	63
Grand Casablanca	66
Gulemim-Essmara	76
Marraekch-Tensift-Al Haouz	44
Meknès-Tafilalet	66
Oriental	65
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	31
Souss-Massa-Draa	61
Tadla-Azilal	65
Tanger-Tetouan	42
Taza-Al Hoceima-Taounate	54
<b>Total</b>	<b>55</b>

Source : Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire, Territoires, services publics de base et services d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux, 2004.

Tableau n° 5 : Douars mis sous tension par province en 2003

Province	Douars électrifiés	Total douars	% de douars électrifiés
Agadir Ida Outanane	208	375	55.47
Ain Chok-Hay Hassani	45	55	81.82
Al Haouz	490	1301	37.66
Al Hoceima	189	480	39.38
Al Ismailia	25	82	30.49
Collectifs Zag	2	47	4.26
Azilal	288	974	29.57
Ben M'sick	7	16	43.75
Ben Slimane	52	179	29.05
Beni Mellal	226	518	43.63
Berkane	131	409	32.03
Boujdour			
Boulemane	101	334	30.24

Chefchaouen	187	935	20
Chichaoua	219	1010	21.68
Chtouka Ait Baha	256	1247	20.53
El Hajeb	115	145	79.31
El Jadida	376	1724	21.81
El Kalaa de Sraghna	445	1191	37.36
Errachidia	277	816	33.95
Essaouira	470	750	62.67
Essmara	7	31	22.58
Fès el Jadid-dar Dbibagh	7	31	22.58
Fès médina	13	65	20
Figuig	15	223	6.73
Guelmime	55	213	25.82
Ifrane	31	204	15.2
Inezgane Ait Melloul	12	30	40
Jerada	17	206	8.25
Kénitra	397	693	57.29
Khemisset	104	480	21.67
Khénifra	47	698	6.73
Khouribga	54	312	17.31
Laâyoune			
Larache	139	446	31.17
Marrakech médina	87	315	27.62
Meknès Menzeh	95	204	46.57
Moulay Rachid-Sidi Othmane			
Nador	169	780	21.67
Ouarzazate et Zagora	696	1269	54.85
Oued Eddahab			
Oujda Angad	69	179	38.55
Safi	576	1349	42.7
Sala al Jadida	2	55	3.64
Sefrou	71	258	27.52
Settat	245	1165	21.03
Sidi Bernoussi-Zenata	12	26	46.15
Sidi Kacem	448	995	45.03
Sidi Youssef Ben Ali	55	237	23.21
Skhirat Temara	7	94	7.45
Tanger-Asilah	105	130	80.77

Taounate	434	1482	29.28
Taroudant	478	2451	19.50
Tata	81	224	36.16
Taza	397	1164	34.11
Tetouan	215	441	48.75
Tiznit	627	2448	25.61
Tan Tan			
Zouagha-Moulay Yacoub	79	434	18.20
<b>Total</b>	<b>9992</b>	<b>32044</b>	<b>31.18 %</b>

Source : Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire, Territoires, services publics de base et services d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux, 2004.

## 5.4. L'école

Le taux d'analphabétisme est très contrasté selon les régions. Il varie entre 31 % dans le Grand Casablanca et 64 % dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz en 1994. Les disparités relatives à ce facteur clé que constitue l'alphabétisation ne peut qu'exacerber les contrastes socio-économiques entre les régions. Alphabétiser et plus encore scolariser dans ces conditions devient le point de départ et dans le principal enjeu dans la réduction des inégalités socio spatiales.

Le taux d'inscription des 7 ans en première année rend compte de l'accessibilité à l'école et l'attitude des parents à l'égard de la scolarisation de leurs enfants.

**Tableau n° 6 : Inscrits en première année du premier cycle de l'enseignement fondamental et taux de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans selon les régions (1997-1998)**

Région-province-préfecture	Total des inscrits en première année du cycle fondamental		Taux de scolarisation des 7-12 ans	
	Ensemble	% de filles	Ensemble	% de filles
Oued Ed-Dahab-Lagouira	1073	49.3	77.5	70.6
Laâyoune-Boujdour-Sakia el Hamra	4558	48.9	87.7	83.2
Guelmim-Essmara	11359	46.2	73.5	62
Sous-Massa	75880	46.4	59.1	41.7
Gharb-Chrarda-Beni Hssein	34753	46.4	53.4	41.5
Chaouia-Ouardigha	34753	44.6	62.3	52.16
Marrakech-Tensift-Al Haouz	61135	43.9	47.4	35.9
Oriental	37339	46.7	68.4	59.8
Grand Casablanca	47617	49.2	89	85.2
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	42903	47.3	75	69.4

Doukkala-Abda	37948	42.5	49.9	39.3
Tadla-Azilal	28848	44.8	55.3	42.8
Meknès-Tafilalet	43676	46.2	67	58.4
Fès-Boulemane	30423	45.7	66.3	57.7
Taza-Al Hoceima-Taounate	38789	42.3	49.4	34.3
Tanger-Tetouan	45739	49.5	58.8	49.2
Ensemble	579333	45.9		

Source : Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère chargé de la prévision économique et du plan, Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population au Maroc, CERED, 2000.

Dans le secteur privé, trois régions seulement sur 16 ont un taux supérieur à la moyenne nationale. La région du Grand Casablanca et celle de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer enregistre près de 110 895 élèves soit 51.3 % du total scolarisé par le privé. Cette prééminence sur la façade atlantique – axe d'implantation des deux grands pôles urbains et décisionnels du pays du point de vue économique comme du point de vue politique – traduit spatialement et socialement les effets qu'induit la localisation au cœur des espaces centraux. Le risque réside donc dans un double processus de mise à la marge : relégation dans l'espace et exclusion sociale.

Tableau n° 7 : Effectifs scolarisés dans le fondamental public et privé en 2002-2003, par région

Noms des régions	Fondamental public	Fondamental privé*	Total
Oued Ed-Dahab-Lagouira	8853	2419	094 2.7 %
Laâyoune-Boujdour-Sakia el Hamra	34619	1823	36 442 5 %
Guelmim-EsSmara	75013	658	75 671 0.9 %
Souss-Massa-Draa	487074	8653	495 727 1.8 %
Gharb-Chrarda-Beni Hssein	235722	7 733	243 455 3.2 %
Chaouia-Ouardigha	225793	11769	237 562 5 %
Marrakech-Tensift-El Haouz	428524	13 574	442 098 3.1 %
Oriental	252785	7408	260 193 2.9 %
Grand Casablanca	329729	76 915	406 644 19 %
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	262413	33 980	296 393 11.5 %
Doukkala-Abda	251106	9632	260 738 3.7 %
Tadla-Azilal	208266	1882	210 148 0.9 %
Meknès-Tafilalet	292310	7939	300 249 2.7 %
Fès-Boulemane	202667	12 709	212 376 6 %
Taza-Al Hoceima-Taounate	259106	1050	260 156 0.4 %
Tanger-Tétouan	330658	14087	344 745 4.3 %
<b>Total</b>	<b>3 884 638</b>	<b>216519</b>	<b>4 101 157 5.6 %</b>

\* À l'exception des effectifs scolarisés dans les établissements français de l'AEFE et de l'OSUI, ce qui représentent 6 466 élèves.

Source : Annuaire statistique du Maroc 2003.

## 5.5. La santé

L'éloignement des structures de santé et donc la distance à parcourir, rend difficile l'accès aux soins et constitue l'insuffisance majeure du dispositif.

En 1998-1999<sup>1</sup>, 35.9 % des malades ruraux se trouvent à plus de 20 km du lieu de consultation où ils peuvent se rendre, mais **78.2 % doivent parcourir 5 km et plus** et 33.9 % mettent plus d'une heure pour s'y rendre. L'absence de nouvelles constructions hospitalières pénalise donc les ruraux, sachant que celles-ci auraient du être localisées dans les petites villes au bénéfice de la campagne environnante. On estime que 27 % de la population rurale peuvent avoir accès aux structures fixes et 59 % bénéficient donc de la couverture mobile. Or, ce dernier mode rencontre des difficultés pour faire faciliter l'accès aux services de santé d'un maximum de population. Environ 1200 infirmiers itinérants étaient en exercice en 1999 mais leur effectif avait diminué de 15.7 % par rapport à 1987.

Le parc automobile, véhicules et vélomoteurs, pourtant support essentiel, ne répondant plus aux exigences de différents utilisateurs du fait de l'insuffisance en moyens financiers et en personnel de maintenance, 14 % de la population rurale ont encore peu ou pas du tout accès aux services de soins de base, en raison de leur difficile accessibilité géographique et/ou économique.

À cela s'ajoute le problème d'accès aux médicaments, compte tenu de l'insuffisance quantitative des pharmacies et dépôts. On en dénombre 2499 en 2002.

Le recours aux guérisseurs bien qu'anecdotique (2.2 % des consultations en 1998, concerne davantage le milieu rural (2.9 %) que la ville (1.7 %).

Les inégalités d'accès sont donc plus ou moins prononcées selon les domaines d'action. Ainsi les campagnes de vaccination ont donné des résultats importants : grâce à elles le taux de vaccination s'élève à 90.5 % pour l'ensemble des enfants et à 85.6 % des enfants ruraux en 1998. En revanche, pour le suivi de la grossesse et de l'accouchement assisté, les progrès sont modestes, surtout en milieu rural : moins de 30 % pour le premier contre 74.5 % en milieu urbain et moins de 20 % pour le second contre 75 % en ville. La difficulté d'assurer la prise en charge des accouchements en milieu rural se traduit à la fois par le déficit en lits d'accouchement (1 lit pour 2770 femmes en âge de procréer) et par le manque de sages-femmes : seules 65 exercent en milieu rural. Par ailleurs, malgré une connaissance quasi générale des méthodes contraceptives modernes (98.6 % de l'ensemble des femmes en 1996), le taux de prévalence a peu évolué passant de 41.5 % en 1991 à 58.8 % en 1997.

---

1. Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan, *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/1999, premiers résultats*, Direction de la Statistique, 2000.

## *Un bilan mitigé*

Les exigences du développement humain durable ont été de plus en plus inscrites dans le cadre des préoccupations du gouvernement marocain. Leur incidence sur les politiques publiques depuis le début des années 90 s'exprime à travers la stratégie nationale de développement social et à travers une série de mesures de lutte contre la pauvreté. Différents programmes nationaux lancés au milieu des années 90 au lendemain du Plan d'ajustement structurel tels que le PERG, le PAGER, le PNRR mais aussi le BAJ dans la lutte contre la pauvreté ont visé à traduire en actes cette volonté.

Huit à neuf années après le lancement de ces programmes, l'ensemble des indicateurs d'accès aux différents services de base sont à la hausse; le taux d'électrification est passé à 60 %, l'ONEP annonçant un taux de 80 % pour 2006, le taux d'accès à l'eau atteint 50 %, les prévisions étant un taux de 80 % en 2007. Le PNRR est réalisé à hauteur de 66 % et le département annonce son achèvement pour 2005. Le taux de scolarisation net des enfant 6-11 ans en milieu rural est de 87 % (82.2 % pour les filles ) et le taux de rétention scolaire est presque de 57 % pour 2002-2003... Pourtant au-delà de ces taux, une lecture ramenant ces politiques sectorielles au territoire montre en termes de localités touchées un taux de 32 % pour l'électrification et de 23 % pour l'amont. Les établissements de soins de base couvrent une moyenne de plus de 8000 habitants, sachant que les médecins privés y sont presque inexistants. L'accouchement dans une formation sanitaire concerne moins du quart des parturientes. Le PNRR n'a concerné que le kilométrage le plus urgent, sachant que le désenclavement du milieu rural marocain exige des actions sur les quelques 19 000 km de pistes et routes rurales restantes.

Le bilan est donc à nuancer. Il interpelle quant à la répartition sur le territoire national de ces politiques publiques. Chaque département répond à ses propres logiques et clés de répartition sans nécessairement tenir compte des critères retenus par les autres.

En dépit de la volonté affichée depuis près de cinquante ans par les pouvoirs publics et qui s'est traduite par le lancement de ces programmes nationaux par les différents départements ministériels, les déficits qui affectent le milieu rural n'ont pu être résorbés.

Dans le même temps, les contrastes spatiaux ne se limitent plus à l'opposition duale entre un monde urbain équipé et des campagnes en cours d'équipement. Le développement des périphéries des villes sous le double effet de l'accroissement naturel et des migrations internes conduit à reposer les conditions mêmes de leur équipement. Constituées pour une bonne part d'habitat non réglementaire en dur ou précaire, les marges périphériques, anciennement rurales ont été « annexées » par les territoires urbains, notamment par le biais de la redéfinition des limites des circonscriptions communales. En termes d'équipement, elles sont le plus souvent dans un « entre-deux » qui a tendance à perdurer : Les populations sont considérées comme « urbaines » du point de vue administratif mais ont un cadre et des conditions de vie en termes de services plus proches de celles observées dans les campagnes plus lointaines. Cette situation de transition peut contribuer à l'émergence d'un sentiment d'exclusion voire de relégation, notamment chez les plus jeunes, frappés de plein fouet par le chômage. Elle se traduit d'abord physiquement par la difficulté à se déplacer au sein de l'espace urbanisé mais aussi à vivre dans des structures répondant à des normes, dont les critères de définition ne se limitent pas seulement à l'approche en termes d'équipement mais bien en termes de confort.

Financés par les bailleurs de fonds internationaux, les programmes nationaux reposent dans leur réalisation sur le choix de secteurs géographiques, considérés comme zones pilotes à partir desquelles devraient être généralisés les processus nouvellement enclenchés. Les critères qui participent à la définition de ces zones sont définis par le département instigateur ou en charge du programme, mais sans que cette définition s'inscrive dans un cadre normatif précis qui permettrait de cibler une ou des régions particulières en raison

de l'ampleur des déficits observés. Le choix est davantage le fait d'un processus décidé et conçu par le central qu'une réponse du central à une demande du local. La question des conditions de la participation des populations concernées demeure centrale. Inégalement associées au moment de l'élaboration des programmes, elles sont réticentes à s'engager dans le financement d'opérations qu'elles perçoivent davantage comme imposées que négociées.

L'angle d'approche aborde donc le service en termes économique et technique, rarement en termes de fonctionnement territorial. La priorité des décideurs est davantage de construire des dispositifs qui assurent la viabilité de l'infrastructure en s'assurant la participation financière des usagers que de réaliser l'équité territoriale. Mais cette logique de recouvrement des coûts atteint ses limites si elle ne s'inscrit pas dans une approche qui tienne compte du fonctionnement des territoires, car la pauvreté de la population peut devenir un facteur limitant.

La DAT<sup>1</sup> a entrepris de mesurer l'action des différents départements sur les provinces retenues comme cibles de la lutte contre la pauvreté en milieu rural à travers le programme BAJ. Les 13 provinces retenues représenteraient un peu de 26 % de la population marocaine totale avec 7 782 000 habitants en 2003, mais ce pourcentage atteint presque 45 % de la population rurale. Plus de 70 % de la population de la zone géographique cible réside donc à la campagne.

Les divers programmes nationaux ont répondu différemment aux besoins de ces provinces.

En ce qui concerne le PNRR, la programmation a certes favorisé les provinces du BAJ avec près de 40 % du linéaire programmé, en particulier en zone de montagne. Mais des incohérences et des insuffisances subsistent : des provinces ayant des densités de réseau revêtu parmi les plus importantes du royaume se retrouvent plus dotées que celles de Chefchaouen ou du Haouz. L'orientation de l'investissement au niveau central souffre toujours de considérations particulières à chercher dans le poids des élites locales de chaque région dans le système de décision central.

Le PERG y enregistre des taux d'électrification dépassant la moyenne nationale dans plus de 60 % de ces provinces tandis que le PAGER n'y compte qu'une progression du taux d'accès de 21 à 41 % entre 1994 et 2002 contre une progression de 14 à 48 % au niveau national. Dans ce cas, les provinces du BAJ n'ont pas bénéficié d'une action prioritaire.

La matrice de la répartition des taux d'accès par secteur et par province peut être lue aussi à travers le prisme de l'accompagnement économique des provinces ayant bénéficié des périmètres d'irrigation modernes. Il s'agit entre autres du Gharb (provinces de Kénitra et de Sidi Kacem), du Loukkos (Province de Larache), du Tadla (province de Beni Mellal), des Doukkala (Province d'El Jadida), des Triffa (province de Berkane) et du Sous (Provinces d'Agadir Ida ou Tanan et de Taroudant). Bien qu'une partie seulement des communes rurales de ces provinces soient concernées par les périmètres irrigués, ces circonscriptions administratives peuvent servir de repères à l'observation. Les services d'amont et de l'électricité se déploient de façon très sélective. Des taux très élevés de localités touchées par l'électrification sont enregistrés dans le Gharb, le Tadla ou le Sous, alors que les Doukkala comptent parmi les provinces les moins électrifiées du pays. Il en va de même pour l'accès à l'eau potable : des provinces atteignent 65 à 78 % des taux d'accès à l'amont (Kénitra, Beni Mellal et Berkane) alors que les autres restent situées en deçà des moyennes nationales, tandis que la province d'El Jadida se singularise.

Si pour l'alimentation en eau potable, la logique d'implantation des réseaux semble primer, en particulier celle des adductions régionales, l'électrification a surtout été freinée par l'importance des coûts que nécessite l'électrification des zones d'habitat dispersé. L'ONE s'est alors contentée de fournir des postes aux ORMVA.

---

1. Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire, *Territoires, services publics de base et services d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux*, 2004.

Pour l'éducation, si les taux de scolarisation, essentiellement des filles, atteignent les taux nationaux malgré les retards accumulés, ceux de la rétention ne suivent pas au même rythme montrant encore les décalages dus à la situation antérieure. Toutefois, dans ce cas précis, un véritable effort est consenti par l'éducation nationale ; les provinces BAJ ayant été déclarées prioritaires par le ministère. Cette démarche ne semble pas cependant avoir été relayée par les autres départements. La meilleure illustration en étant le taux d'écoles électrifiées et/ou bénéficiant d'amont. Elles ne sont respectivement que 13.5 % et 19 %. Dans ces conditions, on comprend que le taux de rétention scolaire ait du mal à progresser, si l'on prend en considération l'absence des équipements de base, nécessaires au fonctionnement d'un service collectif tel que l'école.

Dans le domaine de la santé publique, l'effort consenti par le ministère en milieu rural au niveau national a permis de faire tomber la couverture de 1 ESSB pour 10 277 habitants en 1990 à 1 ESSB pour 8645 habitants en 1999. Les provinces du BAJ en voyant que le taux passait de 1 ESSB pour 11 106 habitants à 1 ESSB pour 9 344 habitants ont connu la même progression enregistrée à l'échelle nationale et n'ont donc pas été inscrites au titre de l'action prioritaire ; leur retard sur le reste du Maroc rural persiste, notamment au niveau du taux de couverture des accouchements dans les formations sanitaires où plus de 60 % de ces provinces n'atteignent pas 19 % contre 25 % à l'échelle nationale.

Dans ces logiques de déploiement, l'offre répond donc à des considérations techniques et financières et non à des options volontaristes d'aménagement du territoire.

## Bibliographie

- Abouhani (A) (sous la direction), *Enjeux et acteurs de la gestion urbaine*, CODESRIA, 2000.
- Allain-El Mansouri (A) : *L'eau et la ville au Maroc, le cas de Rabat-Salé et sa périphérie*, Édition L'Harmattan, collection Villes et Entreprises, 2001, 256 pages.
- Allain – El Mansouri (A), *La coopération française en matière éducative au Maroc*, Observatoire Permanent de la Coopération Française, rapport annuel, Karthala, 2001.
- Association des Économistes marocains, *Bilan décennal du programme d'ajustement structurel*, Rabat, 1.2.3 octobre 1993.
- Association Marocaine de Prospective, *L'économie de l'Eau au Maroc*, actes du colloque organisé les 18-19-20 mai 2001, Université Al Akhawayne, Ifrane, 134 pages.
- Aubin (E), *Le Maroc d'aujourd'hui*, 1902.
- Ayache (A), *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Éditions sociales, 1956, 354 pages.
- Belal (A), « Impératifs du développement national, » *Bulletin Économique et Social du Maroc*, 1984.
- Benazzou (C), *L'eau au Maroc, défi permanent*.
- Bouderbala (N) : *La trajectoire du Maroc indépendant : une panne de l'ascenseur social*, in *Critique économique*, n° 10, printemps-été 2003.
- Chanson-Jabeur (Ch) (sous la direction) : *Les services publics au Maghreb et au Machrek*, Édition L'Harmattan, 2000.
- Driouchi (A), *Introduction au développement humain au Maroc*, document de travail, janvier 2004.
- El Idrissi M. Driss (Z.E), « La couverture médicale au Maroc », in *Critique économique*, n° 10, printemps-été 2003.
- Fornage (N), Hautbergues (D), Pires (JC), Rojat (D), Tenneson (M), Agence Française de Développement, représentant d'amont à Rabat (Maroc), *Royaume du Maroc, le secteur de l'eau, rapport de mission sectorielle*, mai 2003.

- Foucauld (Vicomte Charles de), : *Reconnaissance au Maroc, journal de route*, 1882-1883.
- Hoffherr (R) et Moris (R), *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*, Société d'études économiques et statistiques du Maroc, Librairie du recueil Sirey 1934.
- Montagne (R), *Révolutions au Maroc*, Éditions France Empire, 1953, 403 pages.
- Naciri (Md), *Contrôler ou développer, le dilemme du pouvoir depuis un demi-siècle*, in *Monde Arabe, Maghreb, Machrek*, n° 164, avril-juin 1999.
- Plan d'action pour la Méditerranée, Commission méditerranéenne du développement durable, Plan Bleu, *Forum « Avancées de la gestion de la Demande en Eau en région méditerranéenne »*, 3-5 octobre 2002.
- PNUD-MAROC, *Rapport de Développement Humain 2003, Gouvernance et accélération du développement humain*, 104 pages, décembre 2003.
- Préface A. Belal, *Infrastructure et développement au Maroc*, Éditions Stouky, 1981, 201 pages.
- Réalités Marocaines, *Les grands travaux d'équipement*, numéro 6, 1954.
- République Française, Présidence du Conseil, Commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement, *Deuxième plan de modernisation et d'équipement, rapport général de la commission d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, volume Maroc*, juin 1954.
- Rivet (D) : *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925*, trois volumes, L'Harmattan, 1988.
- Rivet (D), *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du Protectorat*, Denoël, 1999.
- Royaume du Maroc, *Rapport National relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement*, décembre 2003.
- Royaume du Maroc, Banque Mondiale, *Rapport sur la pauvreté : comprendre les dimensions géographiques de la pauvreté pour en améliorer l'appréhension à travers les politiques publiques*, document confidentiel, mai 2004.
- Royaume du Maroc, Cabinet Royal, Délégation générale à la promotion nationale et au Plan, *Plan triennal 1965-1967*, 601 pages.
- Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan, *Annuaire Statistique du Maroc*, 2003.
- Royaume du Maroc, Haut Commissariat au Plan, *Carte de la pauvreté communale*, juin 2004.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Secrétariat d'État à l'Habitat, Direction de la Promotion Immobilière, *Enquête logement 2000*, Synthèse des résultats, 2001.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Département de l'environnement, secrétariat général, *Le secteur de l'eau : ressources, qualité et gestion*, 2001.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Direction de l'Aménagement du Territoire, *Le territoire marocain, État des Lieux*, 128 pages.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, département de l'Aménagement du territoire, *Projet de plan national de l'eau*, novembre 2002.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, département de l'Aménagement du territoire, *Le Schéma National d'Aménagement du Territoire*, synthèse, décembre 2003.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de l'Aménagement du Territoire, *Territoires, services publics de base et services d'intérêt économique général : accessibilité et maillage des territoires ruraux*, 2004.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Direction de

- l'Aménagement du Territoire, *Les indicateurs sociaux, Base de données sur la Santé Publique, BDSF*, document préparé par H. Benzine, premier semestre 2004.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Équipement et du Transport, Département du Transport : *Les transports au Maroc, panorama 2002*.
- Royaume du Maroc, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du territoire, *Résultats du projet migration interne et aménagement du territoire*, Enquête sur les équipements publics : rapport de diagnostic et de synthèse, Direction de l'Aménagement du Territoire, 1998.
- Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan, *Le plan de développement économique et social, 1981-1985*, volume II.
- Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan, *Plan d'orientation de développement économique et social, 1988-1992*.
- Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan, *Le plan de développement économique et social 2000-2004*, 6 volumes.
- Royaume du Maroc, Ministère de la Prévision économique et du Plan, Direction de la Statistique : *Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages, 1998-1999*, Premiers résultats, 2000.
- Royaume du Maroc, Ministère des Finances, Direction du Budget, Délégation de la Commission des Communautés européennes, *Étude de l'impact des dépenses publiques sociales sur les ménages à revenu modeste, l'assainissement*, 1993.
- Royaume du Maroc, Office National de l'Électricité, *40 ans d'ONE, l'énergie d'un pays en mouvement*.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère chargé de la prévision économique et du plan, *Population et développement au Maroc*, CERED, 1998.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère chargé de la prévision économique et du plan, *Les indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique de population au Maroc*, CERED, 2000.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère de la Prévision économique et du Plan, PNUD, *Programme de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté, – pauvreté au Maroc, diagnostic, stratégie et plan d'action*, 1998.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère de la Prévision économique et du Plan, Direction de la Statistique, *Recensement général de la Population et de l'Habitat en 1994, Les régions du Royaume, dynamique démographique et socio-économique (1982-1994)*, 1999.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère de la Prévision économique et du plan, Direction de la Statistique, *Les indicateurs sociaux*, 1997.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère de la Prévision économique et du plan, Direction de la Statistique, *Les indicateurs sociaux*, 1999.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère de la prévision économique et du plan, PNUD : *Programme de développement humain durable et de lutte contre la pauvreté – pauvreté au Maroc : diagnostic, stratégie et plan d'action*, 2 volumes, décembre 1998.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère des Affaires Économiques du Plan et de la Formation des Cadres : *Plan quinquennal 1968-1972*, volumes 1 et 2.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère du Plan : *Consommation et dépenses des ménages, 1984-1985*, Premier résultats, 2 volumes.
- Royaume du Maroc, Premier Ministre, Ministère du Plan : *Le Maroc nouveau, bilan et perspectives*, 199.
- Royaume du Maroc, Secrétariat d'État à la Population, PNUD-MAROC, *Rapport national sur le développement humain 1997*, 2<sup>e</sup> édition, 2000.
- Union Européenne, Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc, *Programme Meda au Maroc 1996-2006*, Lettre d'information, n° 176, décembre 2003.